

BILANS ET PERSPECTIVES
DE L'ECONOMIE RURALE
DE LA NOUVELLE CALÉDONIE
(UN SIECLE D'EXPERIENCES CONTRARIÉES)



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE NOUMÉA — NOUVELLE CALÉDONIE

BP A/5 NOUMÉA CEDEX

J.C ROUX
GÉOGRAPHE DE L'ORSTOM
SECTION SCIENCES HUMAINES



ORSTOM Fonds Documentaire
N° : 21948, ex 1
Cote : B

1976

DOCUMENT PROVISOIRE

DIFFUSION RESTREINTE : non, publiée en 1978 par Chambre Commerce et d'Industrie
Nouméa.

CENTRE DE NOUMEA

BILANS ET PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE RURALE
DE LA NOUVELLE - CALEDONIE
(UN SIECLE D'EXPERIENCES CONTRARIEES)

Par

J.C. ROUX

Géographe de l'ORSTOM
Section Sciences Humaines

- Document Provisoire
- Diffusion restreinte

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>De l'utopie rurale au constat de faillite</u>	3
L'illusion de la fertilité des sols calédoniens	3
Les ambiguïtés d'un statut foncier anachronique	6
De l'état de nature	6
Evolution juridique des droits fonciers mélanésiens	9
La politique de colonisation européenne	16
Les grandes concessions	16
L'expérience Feillet	19
Stagnation et repliement	20
A la recherche du paysan calédonien	23
 <u>Bilan d'une involution de l'économie rurale</u>	 29
Stagnation de la population rurale	29
Déclin des productions agricoles classiques	37
Le coprah	38
Le café	39
Le café en milieu européen : vers une survivance	39
Le café en milieu mélanésien : retour à "l'économie" de cueillette	41
L'élevage des bovins	43
Les autres productions	45
Place de l'agriculture calédonienne dans les circuits économiques du territoire	47
 <u>Approches d'une relance agricole</u>	 48
Le régime foncier	49
Créer une dignité de vie des ruraux	52
Une politique de l'agriculture	53
 ANNEXES : Situation de la culture du café	 56
 Bibliographie	 61

La Nouvelle-Calédonie avec 18000km² de superficie (y compris les îles Loyauté) et disposant d'un climat austral relativement propice aux activités humaines avec une très faible population autochtone, fut perçue à l'aurore de la colonisation européenne, comme une île ayant une vocation agricole. La conséquence de ce constat fut qu'on devait en faire une colonie de peuplement européen et les autorités de l'époque prirent un ensemble de mesures pour mettre en place une colonisation agricole. La découverte du nickel calédonien à partir de 1874, devait contrarier puis bouleverser cette orientation initiale, et depuis un siècle c'est d'abord l'activité minière et la mise en place d'un secteur métallurgique important, qui ont dominé l'histoire économique du territoire. Durant cette période on voit coexister deux Calédonies : une Calédonie minière ayant ses têtes de pont en brousse sur les mines et son centre névralgique à Nouméa; l'autre Calédonie à vocation agro-pastorale essaya chichement, d'établir sa pérennité sur la culture du café, puis du coton (expérience éphémère) tout en entretenant un troupeau de 100.000 bovidés en moyenne, parfaitement adapté aux conditions locales (peu de main-d'oeuvre et utilisation extensive d'un vaste espace).

Il faut inclure dans cette Nouvelle-Calédonie rurale, un véritable espace parallèle cultivé par les tribus mélanésiennes confinées depuis la fin du 19^{ème} siècle dans des réserves éparpillées tout au long de la Grande Terre et sur l'ensemble des îles Loyauté , s'employant à des activités qui resteront jusqu'en 1950 au moins, essentiellement rurales et autarciques. Un style de vie végétatif de l'ensemble de la population mélanésienne devait en découler jusqu'à aujourd'hui pour 80% des autochtones, le processus d'urbanisation de ceux-ci n'ayant véritablement débuté que depuis 1968 environ à Nouméa.

En 1920, on constatait encore un équilibre relatif entre la valeur des productions d'origine minière et celles d'origine agro-pastorale (50% pour chacun de ces secteurs au poste des exportations), en 1974 après les effets du dernier boom du nickel de 1969 à 1972 (1), les produits miniers représentaient 90% des exportations du territoire. En même temps, au niveau des besoins agricoles du territoire,

(1) Sur les conséquences du dernier boom du nickel voir notre communication au Congrès des Sciences du Pacifique : le dernier boom du nickel et ses répercussions humaines et spatiales sur la société de Nouvelle-Calédonie. 7 p. ronéo ORSTOM-Nouméa 1975. Communication faite au Congrès des Sciences du Pacifique à Vancouver.

s'imposait l'évidence que la Nouvelle-Calédonie devenait de plus en plus tributaire des importations alimentaires australiennes, (légumes, fruits, céréales), hétéroclites (viandes) ou françaises.

Les importations agricoles atteignaient pour 1974, 4 milliards de francs pacifique pour des achats de produits qui, de l'avis des services compétents comme des représentants du monde rural calédonien, pourraient être trouvés en grande partie sur le territoire.

Il existe donc un paradoxe de taille dans la situation économique du territoire, paradoxe qui devient insoutenable à moyen terme avec la crise minière et la récession actuelle qui affectent fortement la Nouvelle-Calédonie et les incertitudes futures concernant le marché du nickel calédonien. Si la Nouvelle-Calédonie en effet a pu bâtir une prospérité, très sectorielle d'ailleurs, sur l'exploitation de gisements de nickel très importants, (elle possédait près de 70% des ressources mondiales de nickel connues avant 1960 mais aujourd'hui seulement 40% de ces mêmes ressources du fait de la découverte à l'extérieur de nouveaux gisements).

Aussi les autorités du territoire prenant conscience des anomalies de cette situation et de ses conséquences de plus en plus dangereuses pour l'avenir, préparent actuellement une politique de relance de l'agriculture calédonienne.

Ce plan, et c'est son mérite dans un pays où trop longtemps les solutions de facilité l'ont emporté, se veut ambitieux par les remises en cause profondes qu'il suppose. La question qu'on peut se poser est de savoir si les réformes proposées pourront permettre de résoudre simultanément (comme l'espèrent ses promoteurs) les problèmes sociaux (résorption du sous-emploi des broussards et créations d'emplois nouveaux), économiques (économiser 3 milliards de francs pacifique au moins d'achats extérieurs), humains (réaménager l'espace calédonien et y introduire les normes du progrès des conditions de vie qui font défaut encore à la majorité des broussards) et même politiques en assurant la paix civile entre ethnies. Pour ce faire il faut imaginer les voies qui valoriseront enfin les réserves autochtones, les arracheront à leur inertie économique et permettront le rattrapage économique des autres ethnies par les Mélanésiens.

Nous nous proposons ici de poser les problèmes existants, d'analyser les situations existantes et de dégager les faits caractéristiques essentiels concernant les situations actuellement présentes.

I - De l'utopie rurale calédonienne au constat de faillite

Avec près d'un siècle d'existence dans ses formes actuelles, l'histoire de ce qu'on pourrait appeler l'idéologie rurale calédonienne est passée d'un extrême à l'autre. A l'origine, la plupart des rapports officiels puis la très volontariste politique du Gouverneur FEILLET, accréditèrent l'idée d'une Nouvelle-Calédonie à "vocation agricole", véritable Eden des vaillants colons de ce qu'on appellera très tôt la "France Australe". Dans la foulée de ce mythe, créé dans l'enthousiasme de la prise de possession, on va presque partout tenter les cultures les plus variées : pomme de terre, blé, maïs, légumes, mais aussi café, coton, riz, canne à sucre, thé, indigo, cacao, hévéa et même la vigne ! De cet engouement qui provoquera de multiples expériences tournant vite à la déconfiture de leurs promoteurs il ne subsistera de pérenne que la culture du café et l'élevage extensif des bovins. Le déclin actuel du café qui ne subsiste plus en fait que sur la côte Est, et principalement en milieu mélanésien, marque dramatiquement face à la débauche initiale de promesses, d'efforts vains, et de gaspillages, la fin du mythe d'une certaine Calédonie agricole. En ce qui concerne l'agriculture mélanésienne, celle-ci en dehors des réserves autochtones se consacrant à la caféiculture, est restée au stade de l'auto-consommation axée sur les cultures traditionnelles (manioc, igname, taro) et quelques cultures fruitières : bananes, oranges principalement. Il y eut pourtant pour cette agriculture calédonienne aujourd'hui sinistrée dans ses espérances, un moment de grâce où les rêves d'antan se concrétiseront au moins localement en brousse, grâce à la présence de 300.000 soldats américains de 1941 à 1945 et qui se nourrirent en partie sur les productions du pays. Cet âge révolu a néanmoins laissé le souvenir d'un temps bénéfique où tout se vendait à bon prix et explique peut-être une certaine exacerbation des ruraux face à la situation actuelle. Pourquoi après tant d'espoirs ce constat de carence ?

L'illusion de la fertilité des sols calédoniens

Une des premières illusions lourde de déconvenues pour l'avenir, est née vers la fin du 19ème siècle, à propos de la fertilité des sols calédoniens. Des auteurs, propagandistes fervents d'une colonisation de peuplement ont proclamé leur émerveillement devant la richesse des sols calédoniens, la facilité avec laquelle certaines plantes introduites s'acclimatèrent et prospérèrent. Pourtant les premiers travaux d'une mission cartographique militaire qui de 1879 à 1887 fit la première

couverture du territoire, ne recensait de façon empirique d'ailleurs, que 110.000 hectares (1) de "très bonnes terres". Cela aurait dû inciter à la prudence sinon à la modestie. Mais survint ce qu'on a appelé l'ère FEILLET. Ce Gouverneur à poigne, fut un des champions de la Calédonie, en tant que colonie agricole de peuplement. Avec l'appui du comité DUPLEIX (2) et de l'Union coloniale à Paris, il imposa une politique d'immigration connue sous le nom de "colonisation FEILLET" et se lança dans l'ébauche d'un plan de mise en valeur de la brousse axé sur la culture du café et qui devait faire de la Nouvelle-Calédonie "un petit Brésil".

Un des plus ardents dénonciateurs des méfaits de la politique FEILLET, Marc LE GOUPILS (3) a stigmatisé avec vigueur les contre-vérités qui eurent longtemps encore cours en Calédonie " Il (Feillet) n'écoula pas les avis des colons, agriculteurs, mineurs, explorateurs. Malgré l'expérience de 20 colonies agricoles pénitentiaires qui incitaient au moins à la prudence, il fait proclamer en France que "150.000 hectares de terres très riches étaient à donner aux petites gens de grand courage qui ne feraient que du café" (Le Goupils, ouvrage cité). Or l'expérience FEILLET si elle créa une des couches originale du peuplement rural européen de la Nouvelle-Calédonie, aboutit à des résultats très modestes et limités à une dizaine de centres de brousse qui tirèrent une certaine aisance du café jusqu'en 1950 environ. Cela ne fit pas du territoire un "petit Brésil". Malgré ce, en 1906, Monsieur GUEYSSE délégué de la Colonie à Paris et ami politique de FEILLET vantait dans ses conférences "l'existence à Ponérihouen, de propriétés de 400 hectares dont la mise en valeur ferait envie aux riches fermiers de la Beauce et de la Brie"! Propos absolument infirmés par les souvenirs des colons de l'époque ! Qu'en est-il exactement de la réalité, avec d'une part 40.000 ha de très bonnes terres reconnues par certains auteurs et les affirmations plus tardives de la propagande du Gouverneur FEILLET évoquant "150.000 ha de terres très riches" ?

(1) Cité par Jean Carol : La Nouvelle-Calédonie Minière et Agricole. Paris 1900.

(2) Le comité pour inciter le départ des colons pour la Nouvelle-Calédonie publia : " La vie du colon en Nouvelle-Calédonie". (1895 Librairie maritime et coloniale Paris).

(3) Marc Le Goupils fut un colon Feillet. Dans son ouvrage "Comment on cesse d'être colon (Paris 1910)" cet agrégé de l'université qui était parti pour l'aventure coloniale fut un éphémère président du conseil général puis devint l'ennemi du Gouverneur Feillet avant de regagner la Sorbonne. Il a relaté avec le talent et la partialité du polémiste certains aspects de la politique du Gouverneur Feillet.

Il semble que ce malentendu grave sur la réelle valeur des sols calédoniens se soit trop longtemps nourri de l'absence de connaissances pédologiques précises des sols calédoniens. Depuis peu, des travaux de pédologie (1) montrent que le potentiel agro-pédologique du territoire est des plus modestes comme l'établit le tableau suivant :

Potentiel agro-pédologique de la Nouvelle-Calédonie
d'après M. LATHAM
étude citée

Catégories de sols	Surface en Ha. (valeur appro- ximative sur l'échelle)	% par rapport au total
I terres de cultures	30.000	2%
II terres de paturages	180.000 ha.	11%
III terres à aptitudes forestières	500.000 ha.	30%
IV terres à aptitudes forestières de faible valeur pédologique	460.000 ha.	27%
V terres à conserver en état	505.000 ha.	30%

Il apparaît donc que 2% seulement de la surface du territoire, situé en majorité le long des vallées et sur de petites plaines principalement dans la zone Koné-Pouembout, est apte à porter des cultures dans de bonnes conditions. Comme d'autres auteurs l'ont constaté (2) sans être entendus jusqu'ici semble-t-il, le territoire ne dispose finalement que d'un très modeste potentiel de terres à vocation agricole qui de plus sont dispersées géographiquement (3).

(1) Marc LATHAM. -1975- Note de synthèse sur le potentiel agro-pédologique de la Nouvelle-Calédonie. ORSTOM-Nouméa, communication présentée au 13ème Congrès des Sciences du Pacifique à Vancouver.

(2) J. BARRAU - Classification, répartition et utilisation des terres en Nouvelle Calédonie. Revue d'Agronomie Tropicale 1949 n° 4.

(3) Voir à ce propos : la carte pédologique de Marc LATHAM : ORSTOM 1975.

En effet, la majeure partie des sols calédoniens a une fertilité variable et souvent faible; ils sont très sensibles à l'érosion "et accusent un déséquilibre chimique lié aux sols issus ou dérivés de roches ultrabasiques, caractérisés par un excès de magnésium et une insuffisance en calcium". (cf. Marc LATHAM). Ajoutons à ces considérations pédologiques, les aléas climatiques : sécheresses ou inondations, ravages des cyclones qui épisodiquement ravagent le territoire.

Il semble que nous trouvons là, dans cette méconnaissance de la valeur réelle des sols et faute d'études appropriées jusqu'ici, la persistance du mythe d'une colonisation agricole prometteuse, malgré l'histoire des déboires connus par les multiples tentatives officielles ou privées de colonisation agricole (1). Néanmoins il faut souligner que le constat de la situation agro-pédologique même s'il incite à la modestie, n'explique pas les carences actuelles enregistrées au niveau agricole; en effet les terres utilisables pourraient subvenir largement aux besoins locaux. On peut penser qu'un autre facteur de blocage expliquant en partie la situation agricole actuelle du territoire réside dans le statut foncier qui caractérise les deux espaces agricoles du territoire : d'une part l'espace agricole Mélanésien constitué par un chapelet de réserves ayant un statut juridique très particulier, et d'autre part un espace de colonisation agricole européen qui a créé le style agro-pastoral extensif caractérisant l'économie agricole à vocation commerciale de la Nouvelle-Calédonie.

Les ambiguïtés d'un statut foncier anachronique

1. - De l'état de Nature

On peut définir l'espace calédonien agricole comme un espace scindé en deux ensembles nettement différenciés : d'un côté un espace rural formé de propriétés européennes acquises depuis la colonisation, d'un autre côté un espace mélanésien morcelé et formé de réserves attribuées aux autochtones.

(1) Les ouvrages de Bernard BROU : "Histoire de la Nouvelle-Calédonie" (tome 1 et 2) société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie 1973-1975 et de Pierre GASCHER". La Belle au bois dormant ou l'administration coloniale en Nouvelle Calédonie de 1870 à 1894" Société d'Etudes Historiques de N.C. 1975, relatent au point de vue anecdotique pour B. BROU comme du point de vue législatif pour P. GASCHER, les conditions et les péripéties de la "colonisation agricole" du territoire.

Les dissymétries d'ensemble ainsi relevées se compliquent de nouvelles distorsions dans la distribution géographique propre à chacun des deux types de mise en valeur et de statut.

La propriété européenne est la plus dense sur la côte ouest où elle a trouvé dès les débuts de la colonisation son aire privilégiée d'expansion. Par contre sur la côte Est, il y a seulement des enclaves de colonisation qui, du fait du relief abrupt et de la médiocrité des plaines, sauf en ce qui concerne quelques vallées, n'ont pas permis une installation très dense des colons européens. L'importance et la densité du peuplement mélanésien initial ainsi que les conditions historiques, ont fortement limité aussi sur cette côte Est l'implantation d'un colonat européen notable. Si le rapport européen/mélanésien est en gros de moitié à moitié sur la côte Ouest, il n'est plus que de 1 pour 10 environ pour les européens de la côte Est. Enfin, il faut noter que les îles Loyauté, les îles Bélep au Nord du Territoire et l'île des Pins au sud, n'ont pas connu d'installation durable de colons européens (sauf la Pénitenciaire à l'île des Pins, mais la moitié de l'île prise aux autochtones leur fut restituée en 1913). Quelle était la situation foncière au moment de la prise de possession du territoire par la France et comment s'est instaurée la société agraire dualiste actuelle, telles sont les questions majeures qui actuellement déterminent la situation foncière complexe du territoire.

Pour la plupart des auteurs, entre 50 à 60.000 mélanésiens vivaient en Nouvelle-Calédonie avant la colonisation. Il existait une culture canaque reposant sur une organisation de la Société en chefferies avec une spécialisation des fonctions au sein des clans, unités de base des autochtones. Les clans se regroupaient en tribus qui elles-mêmes pouvaient former des ententes basées sur les liens du sang (échange des femmes) avec des alliances souvent fonctionnelles pour le partage de l'espace et l'échange de certains produits (poissons). Le mode de subsistance était autarcique, basé sur les cultures traditionnelles comme le taro, les ignames, la canne à sucre sauvage, le manioc, les cueillettes de fruits.

Contrairement à ce qu'affirmaient il y a peu encore certains auteurs (1),

(1) Cf. : METAIS -1970- Les durées sociales mélanésiennes et leurs transformations in : Perspective de la sociologie contemporaine. P.U.F. Paris.

ces micro milieux mélanésiens qui étaient très différenciés et solidement installés sur leurs terroirs, apparaissent aujourd'hui à la lueur des travaux de l'ethno-histoire comme des milieux souvent ouverts où les hommes circulaient, se faisaient la guerre, pour conquérir des zones d'influences nouvelles. La chaîne centrale qui partage la Nouvelle-Calédonie en deux zones écologiquement contrastées formait un pont plutôt qu'une barrière comme l'établit la circulation des langues entre les deux côtes et les alliances de parenté entre groupes.

A côté de ces formes communes on pourrait relever des facteurs de profondes différenciations : diversité très grande des langues (35 actuellement) absence de grandes unités politiques, variétés des moeurs et coutumes, hétérogénéité ethnique attestée actuellement aux îles Loyauté (peuplement en partie polynésien à Ouvéa et Lifou ayant pour origine Tonga et Wallis) probable aussi sur la grande terre si l'on en croit quelques vestiges archéologiques (pétroglyphes, pierres plantées) et quelques témoignages de l'ethno-botanique.

Au moment où les premiers européens s'installent en Nouvelle-Calédonie, il semble bien que ce monde autochtone vivait en circuit fermé sans relations autres qu'accidentelles dues au hasard des navigations avec les îles proches des Nouvelles-Hébrides. Ces sociétés strictement agraires ignoraient la notion de villes. Le mode de vie était presque exclusivement végétarien (il n'y avait pas de gibier) et seules la pêche et la chasse de certains oiseaux (notou, roussettes) donnaient les bases d'une alimentation carnée. Le Mélanésien se comportait en prédateur du milieu naturel mais se gardait de bouleverser des équilibres fragiles notamment en contrôlant sa natalité.

Les échanges inter-groupes restaient limités, l'économie de marché était pratiquement absente ainsi que la notion d'accumulation de biens économiques. Cette société avec sa "naïveté" et son étrangeté historique (n'a-t-on pas dit depuis que les mélanésiens étaient des "rescapés du néolithique" ?) va devoir assumer le choc d'une colonisation qui très vite se définira comme accapareuse de terres face à une civilisation rurale marquée par son attachement passionné à la terre et ayant codifié par une riche et complexe organisation les types de rapports entre le sol et l'homme.

2. - Evolution juridique des droits fonciers Mélanésiens

Très vite la mise en place de l'organisation de la colonie va amener les responsables politiques et administratifs à se pencher sur la question de la propriété indigène et de sa définition juridique. On peut dire que la charte foncière de la Nouvelle-Calédonie repose sur la déclaration DU BOUZET du 20.1.1855. Par cette déclaration, le Gouverneur DU BOUZET pose le principe de la protection des terres occupées par les indigènes. Dans cette ligne d'idée, il va annuler les transactions antérieures faites par certains européens avec les tribus autochtones, dans des conditions souvent douteuses (don de tabac, alcool, pacotille, armes à feu, ou pressions physiques). A l'avenir, il est décrété que seul l'Etat pourra faire des transactions portant sur la cession des terres mélanésiennes. D'autre part, cette déclaration crée avec les terres dites "vacantes", le Domaine de l'Etat, et elle jette les bases de la définition de la politique de colonisation agricole. En 1855 toujours, est créé le service du cadastre (en 1975, le cadastrage du territoire va commencer!). Jusqu'en 1858, les droits des autochtones ont été maintenus. Cela s'explique aussi bien par la prudence du Législateur (comme l'atteste la réglementation du 19 juin 1857 sur l'aliénation des terres Domaniales) que par la faiblesse de l'emprise foncière européenne. Celle-ci s'explique par l'insécurité d'abord qui a amené les Autorités à refuser leur soutien aux colons hors des zones "pacifiées". Aussi en 1858, le nombre de colons n'atteint pas la centaine; presque tous sont concentrés en quelques points : Tiwaka, Canala, Port de France (Nouméa), Ile Nou, Ile des Pins. Mais à partir de 1858, les colons sont autorisés à s'installer à "leurs risques et périls" sur les zones non contrôlées par l'Administration. On verra alors apparaître des foyers de colonisation spontanée un peu partout sur la grande terre calédonienne. Têtes de pont souvent éphémères qui disparaîtront au bout de quelques mois, de quelques années, mais parfois aussi certaines plus solides seront à l'origine d'un noyau de peuplement vivace (Voh, Gomen, par exemple). En 1868, un recensement fait état de 850 ha de terres cultivées par les colons sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi que le note SALMON (1), on assiste à un

(1) SALMON : Remarques sur le régime des terres de Nouvelle-Calédonie - PARIS 1935, recueil Dareste.

essor assez brouillon des cultures les plus variées : "On s'occupe d'élevage, on plante un peu partout du café, du riz, de l'indigo, du tabac, du maïs, des haricots, de la canne à sucre. Les indigènes eux mêmes ont suivi le mouvement.

L'arrêté n° 147 du 24 décembre 1867 va reconnaître l'existence légale de la tribu, son autonomie, et lui conférer implicitement la personnalité morale. Le 22 janvier 1868, un nouvel arrêté doté la communauté indigène d'un domaine élargi constitué par la fusion des terres appartenant aux particuliers. Si jusqu'ici, on peut dire que la législation s'est efforcée de veiller au respect des droits traditionnels des autochtones, les premiers signes d'une pratique moins favorable vont apparaître. Ainsi entre 1868 et 1874, cinq arrêtés d'application relatifs aux territoires de certaines tribus, ne seront pas transcrits au Bureau des Hypothèques de Nouméa et ce, contrairement aux dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 22/1/1868. Fait beaucoup plus grave, un nouvel arrêté en date du 6 mars 1876 visant au cantonnement des mélanésiens dans des réserves, va restreindre le droit de propriété collective reconnu en 1868 très solennellement et le ramène presque à un simple droit de jouissance. Cet arrêté va autoriser alors les rectifications de limites de tribus pour usage du domaine Public (donc de la colonisation officielle). Mais le maintien des clauses interdisant l'hypothèque ou la location des terres des Mélanésiens aux Européens, montre que le législateur concède aux droits fonciers des mélanésiens plus qu'une valeur de jouissance. Ainsi une ambiguïté de taille sur le statut exact de la réserve apparaît. Cette ambiguïté réside dans l'interprétation de l'arrêté de 1868 pris par le Gouverneur GUILLAIN qui était un fourriériste convaincu et qui croyait trouver dans la société Mélanésienne le modèle idéal de société "naturelle" exempte du "carcan" de la privatisation des biens. Ce penchant de ce Gouverneur philosophe, va l'inciter à inscrire dans la codification juridique, les droits de l'utopie communiste naturelle qu'il croyait discerner dans les structures de la société mélanésienne. Cela aura pour conséquence le statut fondamental et toujours actuel de la Réserve Mélanésienne : inaliénable, incommutable, incessible. Le territoire affecté à la réserve est propriété de tous les habitants sous l'autorité déterminante du chef. Il en résulte que le droit classique européen de propriété tel qu'il est perçu avec ses conséquences successorales directes ne s'applique pas à l'intérieur des réserves.

Pourtant très tôt, des auteurs comme ROCHAS, LAMBERT, VIEILLARD, DESPLANCHES, avaient insisté sur la notion de propriété privée propre aux mélanésiens. Aussi l'arrêté de 1868 va être une première et profonde perturbation au statut foncier coutumier propre aux autochtones. L'arrêté de mars 1876 établissant le principe du cantonnement est une seconde perturbation aggravant la situation. Le Gouverneur SORIN (1) s'interroge d'ailleurs sur la validité de cet acte et sur son éventuel caractère abusif. Pris en conseil privé, cet arrêté semblerait ressortir par ses implications juridiques d'un décret pris plutôt par le Gouvernement central à Paris !

D'ailleurs, les réactions mélanésiennes seront nombreuses et significatives de l'usurpation qui était ressentie face à cette politique foncière. En 1869 des incidents éclatèrent aux Loyautés et très sagement l'administration érigea les Loyautés en réserve intégrale (un projet prévoyait l'installation du bagne à Maré !). A l'île des Pins en 1872, une loi va affecter l'île en totalité à l'administration Pénitentiaire pour y installer des bagnards. Mais les autochtones refuseront de partir sur la grande terre et finalement en mesure d'apaisement la moitié de l'île leur sera laissée.

La révolte de 1878 (2) sur la côte Ouest principalement, apparaît d'abord comme une réaction foncière face à la dépossession croissante des territoires canaques et aux dégâts provoqués aux cultures indigènes par les troupeaux européens laissés en divagation en période de sécheresse. L'ampleur et la violence de cette révolte feront que jusqu'en 1895 on assistera à une accélération des cantonnements autoritaires.⁽³⁾ Mais après 1895, des formes plus legalistes apparaîtront dans la poursuite des opérations. Les chefs seront consultés pour les délimitations de terrains, et payés à titre personnel soit en terres de compensation soit en indemnités.

(1) SORIN - 1956 - Considérations sur la situation foncière en Nouvelle-Calédonie. Rapport de mission. (non publié).

(2) R. DOUSSET - 1970 - Colonialisme et contradiction en Nouvelle-Calédonie. La révolte de 1878. Paris 1970.

et du même : Terre Natale, Terre d'Exil, Paris 1976.

(3) RAU - Institutions et coutumes canaques 1944.

Sur les actes de cette époque, les cessions sont stipulées comme "consenties". Mais ainsi que le signalent de nombreux auteurs autorisés comme SORIN (Gouverneur des colonies), SALMON ou RAU (Juristes tous deux) derrière la façade juridique se cachent des manipulations de terrains du type de celles dénoncées par un témoin topographe, MILLET (1) : "l'Indigène tient à sa propriété autant, si ce n'est plus que le paysan normand tient à la sienne. Dans ces conditions, lorsque le grand chef cède à l'administration des terres de sa tribu, il commet au regard de la loi canaque une iniquité. Du reste il ne devient ainsi prévaricateur que poussé par un sentiment de vengeance envers ses sujets. Aucune autre considération ne serait assez puissante pour l'inciter à trahir ainsi les intérêts vitaux de sa tribu".

A u s s i, il paraît probable qu'une partie des opérations de délimitation des réserves ne pouvait être perçue par la majorité des mélanésiens concernés que comme une spoliation. Après la révolte de 1878, de nombreuses tribus existantes se virent confisquer leur territoire et furent contraintes administrativement à s'installer sur le territoire de tribus étrangères. Ces groupes nommés "clans étrangers" par les mélanésiens d'aujourd'hui, n'ont souvent pas eu accès à la terre et furent mal acceptés, aujourd'hui encore leur présence reste mal supportée dans certaines tribus.

Dans ce contexte les mesures nouvelles prises en 1897 par le gouverneur FEILLET vont achever de figer le monde Mélanésien dans des structures foncières qui sont toujours en place actuellement. En effet, désireux de relancer la colonisation agricole sur le territoire avec un plan ambitieux de culture du café, le Gouverneur FEILLET pour obtenir des terres disponibles pour la caféiculture va être amené à promulguer de nouvelles mesures. Constatant le brutal fléchissement démographique du milieu mélanésien (qui passe de 50.000 habitants estimés à 20.000 h. recensés entre 1850 et 1897), un rapport du chef du service topographique, Mr. ENGLER note alors que les mélanésiens disposent de 130.000 ha pour 20.000 habitants (sur la grande terre). Or comme on estimait à 3ha par individu la surface nécessaire pour l'autoconsommation, le rapport ENGLER proposait de désaffecter 46.000 ha de terres de tribus pour les attribuer aux nouveaux colons. Cette vue arithmétique du rapport entre la population mélanésienne et la terre disponible, ignorait les longues jachères propres à l'agriculture mélanésienne. Cette froide réduction de la

(1) MILLET - 1930 - Notes inédites sur la région de Canala. Nouméa - publiées par H. MAYET.

surface octroyée aux mélanésiens, ne doit pas trop exagérer la compréhension de la politique indigène d'alors. En effet, la plupart des auteurs ou des responsables administratifs entre 1880 et 1920 vont prophétiser et déplorer les constats démographiques qui à l'époque prévoient une extinction rapide de l'ethnie mélanésienne. FEILLET prenait acte d'une évidence statistique (peut-être discutable en ce qui concerne la valeur absolue des chiffres), générale alors dans le Pacifique, chaque fois que les européens s'implantaient à côté des autochtones.

Précisons qu'ENGLER dans son rapport estimait que le tiers des terres des indigènes soit 46.000 ha n'était pas jugé apte pour une mise en valeur agricole.

C'est le texte du 29 janvier 1898 pris en Conseil Privé et approuvé par la dépêche ministérielle n° 567 qui est décisif pour l'évolution de la législation foncière propre aux autochtones. Par ce texte, l'Administration proclamait son droit à l'appropriation complète des terrains délimités jugés nécessaires pour les besoins de la colonisation. Certaines tribus se verront ainsi privées de toutes leurs terres et seront cantonnées sur des réserves étrangères choisies par l'administration. Le Gouverneur FEILLET justifiait ses mesures par la trop grande superficie des réserves par rapport à leur population et l'état d'abandon ou de friche qui les caractérisaient trop souvent. Les opérations de cantonnement, ne devaient porter que sur les terres inutilisées et on donnait la garantie de 3 ha de terres de culture par individu ou "des surfaces jugées nécessaires à leur subsistance".

Mais les textes d'application autoriseront des opérations qui porteront sur des terrains occupés et effectivement cultivés par les mélanésiens. Ainsi que le confirme SORIN : "Le déplacement autoritaire de village, l'enlèvement des récoltes qui sera imposé dans bien des cas aux autochtones, sont surtout des mesures consacrant un flagrant abus d'autorité, violant la coutume et entachant une politique louable de mise en valeur".

La législation du cantonnement va se trouver complétée par l'arrêté du 9 août 1898 qui va définir juridiquement l'organisation interne des tribus. Les tribus seront dirigées par un "petit chef" et regroupées en district sous l'autorité d'un "Grand Chef", tous deux nommés par le Gouverneur. Ces notables "choisis" seront responsables de l'ordre et de la paix des tribus et auront un pouvoir de sanctions sur leur sujets. Les autochtones seront astreints à l'obligation de

résidence dans les tribus et les autorisations de déplacements seront délivrées par les gendarmes qui seront promus "syndic des tribus". Ces mesures vont perturber gravement les coutumes, provoquer des crises au niveau de l'organisation classique de l'autorité coutumière et des droits d'usages des individus.

Le comité de protection des Indigènes de Nouvelle-Calédonie créé à Paris, fit état de son émoi devant l'ampleur des mesures prises et localement MILLET dans ses Notes Inédites remarque qu'au cours des opérations de cantonnement, "des scènes lamentables se déroulaient".

Le Gouverneur FEILLET d'ailleurs, dans la notice sur la Nouvelle-Calédonie rédigée pour l'Exposition universelle tânt à justifier sa politique, de même qu'à Nouméa le chef du Service des Affaires indigènes dU le 1er juillet 1896 devant les passions soulevées expliquer aussi la politique choisie devant le Conseil général.

A partir de 1903, date de la fin des opérations de cantonnement, jusqu'à 1920, peu de mesures nouvelles notables interviendront, sauf la restitution en 1913 de la quasi totalité de l'île des Pins à ses habitants.

En 1920, après l'épisode de "la révolte de Hienghène" de 1917, l'Administration entama une politique d'ouverture marquée par des opérations d'agrandissement des réserves les plus étroites; cette politique prit après 1950 une ampleur notable. Il faut dire que la suppression du régime de l'indigénat en 1946 et le droit de vote sans restriction accordé aux mélanésiens depuis 1951 ont changé notablement les données du contexte et qu'aujourd'hui l'affaire des droits fonciers mélanésiens est au centre du débat politique local. Mais ce qui reste permanent à près d'un siècle de distance, c'est le maintien d'un régime foncier mélanésien juridiquement contestable, économiquement inadapté, psychologiquement de plus en plus mal supporté, politiquement dangereux car symbole d'un passé "colonial" devenu anachronique aux yeux des jeunes générations.

Quelques exemples permettront de saisir les blocages dUs au statut actuel des réserves. Ainsi le mélanésien disposant coutumièrement de terres à cultures ne peut, puisque les terres de réserves sont "inaliénables, incommutables et incessibles", obtenir des emprunts d'équipement importants lui permettant de moderniser et valoriser son exploitation. S'il a pu grâce à des revenus propres, mettre en valeur

son exploitation, il n'a pas la garantie qu'à son décès, la transmission du bien se fera pour ses héritiers directs; en effet le conseil des Anciens de sa tribu statua souverainement et disposera coutumièrement des biens fonciers du défunt. Si ce mélanésien achète un bien foncier hors de sa tribu dans des terres soumises au droit foncier normal, il en aura la disposition selon le statut français; à son décès, la succession sera réglée par le conseil des Anciens en fonction de la coutume.

Il résulte de cette situation que l'agriculture mélanésienne reste le plus souvent autarcique, incapable d'un effort de production et d'organisation soutenu. Pourtant certaines tribus possèdent des terres bien placées et fertiles qui permettraient des cultures maraîchères par exemple de bon rapport. Souvent aussi, l'habitude prise depuis une dizaine d'années par les jeunes mélanésiens de travailler à temps partiel sur les mines et les chantiers est un autre facteur de désaffection. La politique d'agrandissement des réserves a localement amélioré la situation difficile de certaines tribus, mais les élargissements de tribus, parfois importants, n'ont pas provoqué la mise en valeur qu'on était en droit d'espérer. Certes les terres nouvelles accordées ne sont pas toujours de grande valeur culturelle et permettent au mieux des pâturages extensifs, mais dans d'autre cas des terres excellentes (les 200 ha de rizières du colon JANNIZEL à Pouebo par exemple) sont restées en friche. Enfin le système coutumier qui a fonctionné au niveau de l'attribution des agrandissements n'a fait que confirmer les disparités existantes entre les clans maîtres de la terre et du pouvoir, et les clans non fieffés en terres ou n'ayant que des droits d'usage, c'est-à-dire les clans "étrangers" qui chassés de leurs terres lors du cantonnement ont été administrativement installés dans des tribus étrangères où souvent ils sont restés jusqu'à nos jours frappés d'ostracisme.

Au moment où une inflexion politique avec la pleine citoyenneté reconnue et psychologique avec la reprise d'une forte natalité auraient permis le désenclavement mental et social des autochtones, la prudence des autorités et l'extrême conservatisme local ont empêché à l'époque les mesures d'incitation qui auraient permis peut-être une ouverture du milieu mélanésien et son engagement dans des circuits évolutifs. Aujourd'hui, les solutions purement techniques paraissent quelque peu compromises par la politisation qui s'est greffée sur le statut de la réserve et l'évolution des structures de la société autochtone.

3. - La politique de colonisation Européenne

Trois aspects essentiels sont caractéristiques entre 1858 et 1900, de la politique de colonisation : La création de grandes concessions, la mise en place d'une puissante colonisation d'origine pénale, une politique de petite colonisation libre voulant créer un colonat de qualité avec le système FEILLET.

Les grandes concessions. Devant les très faibles résultats obtenus en 1858 par la colonisation européenne, l'Administration va autoriser la création de concessions hors des zones "pacifiées" à condition que ces concessions n'empiètent pas chez les mélanésiens et qu'il y ait des regroupements de colons face aux éventuelles attaques canaques. Mais l'Etat se refusait à tout dédomagement en cas de dégâts provoqués par l'insécurité. Cette politique de tolérance de fronts pionniers spontanés, va aboutir à un système de grandes concessions avec l'arrêté du 1er octobre 1859. Les concessions varieront entre 50 et 500 ha., plus même avec l'agrément du Ministre des colonies.

Ainsi le décret impérial du 17/2/1858, accorde à BROWN et BYRNE, des Australiens de Sydney, une concession de 40.000 ha. à l'ouest de la baie de Canala - Saint Vincent contre un cautionnement de 250.000 frs. En 1860, PADDON et JOUBERT obtiendront dans le cadre de la politique de grandes concessions 4.000 ha. chacun, et CHEVAL T. 2.000 ha. par décret impérial. Mais au niveau de la mise en valeur, un échec assez général sera enregistré du fait des conditions imposées (introduction de colons, fourniture de maisons, de matériel agricole, et d'animaux). Seuls PADDON et JOUBERT réussirent sur leurs terres situées à Païta et à la Dumbéa.

Entre 1862 et 1875, on constate de nombreuses aliénations de terres portant souvent sur de grandes surfaces à Bouloupari, Canala, Bourail, Oubatche, Pouébo, Gomen, la vallée du Diahot. Elles se font au profit de nouveaux immigrants tels les nobliaux Réunionnais qui amènent leur main d'oeuvre "Malabar" (1) (qui s'adaptera fort mal et dont il subsiste encore des noyaux métissés dans la région de La Foa) pour cultiver la canne à sucre et le café. Des Australiens s'installeront aussi et apporteront les techniques et le vocabulaire toujours usités aujourd'hui dans

(1) Il s'agit des "indiens" réunionnais qui étaient installés comme "travailleurs" dans les plantations de canne à sucre.

l'élevage (station, run, paddock, stockman), ainsi qu'un pseudo style "cow-boy du Bush" qui caractérise la brousse calédonienne. Des Alsaciens-Lorrains fuyant l'annexion Prussienne retrouveront aussi sur le territoire de purs sujets allemands !

Si la colonisation agricole progresse, les échecs sont nombreux à cause du mauvais choix des terres et des cultures et de l'insuffisante connaissance agricole des candidats colons.

Une autre politique de colonisation, elle très volontariste s'imposera sur le territoire avec la mise en place de la colonisation pénitentiaire. Celle-ci va constituer un état dans la colonie avec des dizaines de milliers d'hectares de terres, réparties sur tout le territoire, avec de grandes fermes bien équipées en matériel, une main d'oeuvre quasi gratuite et toujours renouvelée forte de milliers d'individus. Nous n'épiloguerons pas sur les résultats de cette expérience qui divisa très vite l'opinion et aboutit à un constat d'échec dans la mise en valeur, mais accrédita une réputation de la colonie qui fut très préjudiciable aux projets des colons qui auraient pu vouloir s'y installer. C'est le Gouverneur FEILLET qui obtiendra de Paris en 1894, l'arrêt de la transportation des bagnards en Nouvelle-Calédonie, mais pendant des années l'institution du bagne fonctionnera encore avec ses "pensionnaires" déjà en place.

Entre 1880 et 1885, devant l'échec de la politique de recrutement des colons libres, les Autorités prendront de nouvelles mesures pour encourager les immigrants : voyage gratuit des familles ainsi que du matériel agricole de Nouméa au lieu d'installation, concession gratuite d'un lot rural de 24 ha. (dont 20 ha. en pâturage et 4 ha. en terres à cultures) et d'un lot de village de 20 ares où sera édifié par les soins de l'Administration une habitation provisoire. Les fournitures étaient gratuites pendant 6 mois pour les vivres, outils, semences, animaux de traits; des charrues et herses étaient attribuées par groupes de 20 colons nouveaux.

Les concessions de terres ainsi attribuées étaient provisoires pour une durée de 4 ans et la résidence des colons obligatoire. Passé de délai, 50% des terres devaient être mises en rapport pour les colons mariés et 75% de surface pour les célibataires et une habitation définitive construite. Il était interdit d'aliéner les concessions tant qu'elles étaient faites à titre provisoire. Le colon qui ne respectait pas les obligations ainsi définies pouvait être déchu de ses titres par l'Administration et les terres faisaient retour au Domaine.

Ces mesures d'incitation firent long feu et attirèrent peu de colons malgré leur caractère favorable. Néanmoins, deux grands domaines seront achetés au Domaine par vente aux enchères de gré à gré. Ainsi Monsieur BRUN acheta à Bourail-Le Cap 9.000 ha. de pâturages pour l'élevage extensif (1881-82) et dans le Nord à Ouaco-Gomen, on aliéna à la Société Franco-Australienne DIGEON l'ancienne concession de la Société foncière de Nouvelle-Calédonie, soit 26.000 hectares d'un seul tenant (qui forment aujourd'hui le domaine de Ouaco de la Société Lafleur). En 1883-84, un recensement agricole fait le bilan de la mise en valeur réalisée ; 6.250 ha. étaient cultivés dont 3.772 en café, 1.644 en plantes vivrières, 235 ha. en canne à sucre, 374 en maïs.

Au niveau des "concessionnaires" pour reprendre la terminologie de l'époque, le même recensement dénombrerait 272 colons propriétaires de propriétés moyennes égales à 50 ha. Sur cet effectif, 156 colons étaient de nationalité française, 38 d'origine anglaise, 9 d'origine allemande. Le tableau montre une très forte concentration qui apparaît au niveau des très grandes ou des grandes propriétés. C'est un des caractères permanents de la structure foncière calédonienne jusqu'à nos jours. En 1886 un nouveau tableau officiel sur les terres concédées confirmait les disparités enregistrées.

Evolution des structures foncières en
Nouvelle-Calédonie au XIXème siècle
(Recensements Administratif)

1883	Nombres d'exploitants
surface	
- de 1000 ha.	212
1000 à 2000 ha.	20
2000 à 3000 ha.	10
3000 à 6000 ha.	11
6000 à 20.000 ha.	5
+ 20.000 ha.	2

1886	
150 propriétaires	ont de 50 à 500 ha.
50 "	ont de 500 à 1.000 ha.
20 "	ont de 1.000 à 2.000 ha.
20 "	ont de 2.000 à 3.000 ha.
10 "	ont de 3.000 à 4.000 ha.
5 "	ont de 4.000 à 5.000 ha.
1 "	plus de 15.000 ha.
<hr/>	
266	

Trop souvent, constatent les auteurs de l'époque, les propriétaires s'en tiennent à un élevage extensif sans tenir compte de la vocation culturelle des terres. Les grandes surfaces ne sont parfois gardées qu'en fonction de leur valeur spéculative, d'où dès 1884, une dépêche ministérielle, s'inquiétant de cette situation, proposait un impôt en vue de provoquer une mise en valeur des terres inutilisées. Cette taxe devait avoir son assiette calculée selon la vocation et la qualité des sols. Cette recommandation ministérielle était en avance sur son époque puisque non suivie d'effet; elle est à nouveau envisagée aujourd'hui.

Aussi dans un contexte si déprimé, l'impulsion que FEILLET va apporter à la colonisation agricole sera capitale car les "colons Feillet" vont modeler une certaine image de la vie rurale calédonienne et entretenir d'une manière décisive dans la conscience collective, le mythe de la colonisation du territoire.

- L'expérience FEILLET -

FEILLET va promouvoir une colonisation faisant appel à des colons aisés. Ceux-ci devront apporter un avoir de 5.000 frs. pour les colons d'origine rurale, de 8.000 à 10.000 frs. pour les "Bourgeois ruraux", de 15.000 frs. pour les colons étrangers à l'agriculture. Une volonté de planification de cette politique se manifeste, avec la remise aux candidats d'un guide du migrant en Nouvelle-Calédonie. La "grande idée" de FEILLET, sera de promouvoir l'installation d'un colonat européen basé sur la culture du café. Les lots attribués en concessions auront de 10 hectares à 25 hectares avec au minimum 5 ha. en café. Le colon pourra choisir son lot, mais devra résider en permanence sur ses terres, il pourra s'absenter jusqu'à 6 mois à condition de laisser un gérant libre. Un délai de 5 ans est accordé pour planter au moins 50% des terres en café; si ces conditions sont respectées, le colon après les 5 ans de probation se verra attribuer les titres de propriété de sa concession. De façon à dégager les terres nécessaires, FEILLET procédera au cantonnement des indigènes et fera désaffecter 43.000 ha. de terres de la colonie pénitentiaire en 1897.

Plus de 500 colons grâce à l'habile propagande faite en France quitteront tout pour "faire fortune" (1) grâce au café. On trouvera parmi eux de petits

(1) M. PROUST lui-même fait allusion à l'engouement qui était apparue même dans les beaux salons de l'époque pour l'océanie : "Vous devriez partir pour ces délicieuses îles de l'océanie, vous verrez que vous n'en reviendrez plus". in : à l'ombre des jeunes filles en fleurs.

agriculteurs, des artisans, des ouvriers (dont des familles de l'arsenal de pyrotechnie de Bourges). On leur promettait que leur 5.000 frs. or, grâce à la transmutation opérée par le café rapporteraient 80% de revenu net après 8 à 10 ans d'exploitation !

De 1894 à 1905, seulement 6.000 ha. de caféiers étaient plantés et un mouvement sensible d'abandon fut enregistré parmi les 540 colons FEILLET. Certains revinrent en France vers 1905, d'autres s'installèrent en Australie et vouèrent une solide rancune au Gouverneur FEILLET. Les causes du semi-échec de cette expérience de colonisation reposent sur l'amateurisme de nombreux colons, les conditions difficiles de la mise en valeur (1), et le choix de la culture du café qui nécessitait des conditions de travail et de main-d'oeuvre contraignantes.

- Stagnation et repliement -

Après l'extinction de l'euphorie provoquée par FEILLET et les désillusions qui s'en suivirent, l'agriculture calédonienne devait se consacrer à l'élevage extensif du bétail et à la culture du café. Mais l'essor des mines devait réduire le rôle de l'agriculture d'une manière de plus en plus accentuée jusqu'à nos jours du fait principalement des problèmes de main-d'oeuvre.

En 1925 on assista à une nouvelle velléité de relance de l'agriculture avec la colonisation "nordiste". Les besoins en coton à l'époque avaient fait envisager la création de plantation en Nouvelle-Calédonie. Un plan hardi prévoyait l'installation de 250 colons venus du Nord de la France. Mais une fois de plus le mauvais choix des terres, l'hostilité de la population calédonienne aux nouveaux venus, la mauvaise sélection des colons amenèrent l'échec général malgré quelques bons résultats locaux (Koné, Pouembout, Gomen).

(1) cf. Marius JOCTEUR : La fondation de Voh. Nouméa 1951 - Ce récit sur les conditions de vie des premiers colons illustre les difficultés rencontrées et le courage des pionniers qui firent souche; Voh devint plus tard un des plus prospères des centres de colonisation Feillet.

Une autre période d'euphorie provoquée par la guerre du Pacifique et la venue permanente de dizaine de milliers de soldats Américains entre 1941 et 1945 devait permettre aux colon-éleveurs calédoniens de connaître une prospérité qui s'est inscrite dans la mémoire collective locale comme un âge d'or jamais égalé depuis...

A partir de 1946, la suppression du régime de l'indigénat et la fin des contrats des engagés Javanais et Tonkinois puis leur rapatriement vont avoir comme conséquence la raréfaction et le renchérissement de la main-d'oeuvre surtout de celle attachée à la culture du café.

Les plantations seront, faute de main-d'oeuvre ou de moyens, laissées à l'abandon ou transformées en pâturages dans les meilleurs des cas. Depuis 1950, les conditions de culture privilégiées ont disparu avec la fin de la main - d'oeuvre locale et bon marché. Découragés, de nombreux colons ou leurs enfants ont abandonné la vie rurale active. Les emplois temporaires à la mine, le "roulage" du minerai, chez les plus jeunes l'embauche dans les services Publics, ou municipaux ont permis de concilier une activité principale et le maintien d'une exploitation se consacrant en général à l'élevage très extensif. La caféiculture ruinée par la scolie (1) et le départ de la main-d'oeuvre sous contrat a pratiquement été abandonnée par les colons européens et ne se maintient que sur la côte Est, principalement en milieu mélanésien.




En 1962, un projet de colonisation agricole par des familles Pieds-Noirs réfugiées échoue devant l'hostilité générale et les exigences de certains propriétaires fonciers à qui l'Etat envisageait de racheter leurs terres.

En 1975, d'après le Service des Domaines, le territoire comptait 970 exploitations agricoles européennes dont près de 490 étaient l'activité principale ou unique de l'exploitant. Le reste soit près de 50% des exploitations, constituait une activité secondaire pour des propriétaires très souvent absentéistes.

En 1975, près de 376.463 ha. de terres sont en propriété privée, les locations à titre précaire et révocable représentaient 177.000 ha; 49.000 ha. environ sont en concession domaniale (avec promesse de vente après 5 ans de mise en valeur).

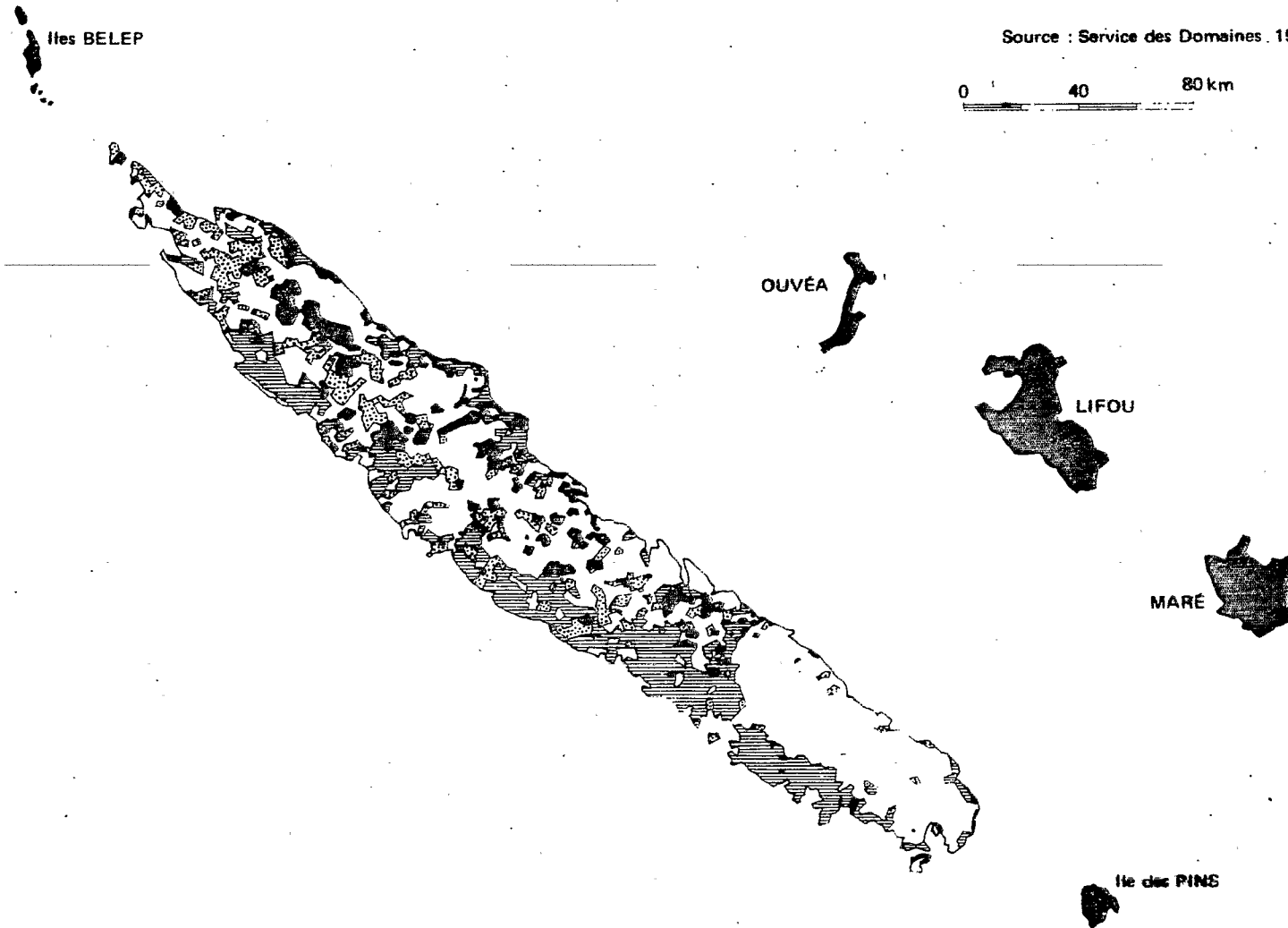

(1) La scolie : maladie du café.

Répartition géographique des principaux régimes fonciers
de Nouvelle-Calédonie

-  Réserves autochtones
-  Location des terres du Domaine
-  Propriétés européennes et assimilées

Source : Service des Domaines, 1965

0 40 80 km



Les réserves autochtones atteignent,elles,une surface de 376.463 ha. environ en 1975.

Ainsi plus du tiers de la surface du territoire est aliéné.. actuellement soit sous le régime de la propriété privée européenne soit de la propriété dite collective pour les tribus.

Tableau sur la situation foncière de la propriété européenne en 1955

sources : Service du Domaine
(Rapport SORIN 1956)

Superficie comprise entre:	Nombre de propriétaires	% per catégorie	Superficie totale
0 et 25 ha	1.296	56%	13.166 ha 04 a.
25 et 50 "	323	14%	11.251 " 14 "
50 et 100 "	246	11%	17.908 " 24 "
100 et 250 "	243	10,5%	39.224 " 33 "
250 et 500 "	82	3,5%	28.520 " 24 "
500 et 1.000 "	51	2%	34.721 " 90 "
1.000 et 1.500 "	17	1%	20.334 " 10 "
1.500 et 2.000 "	8		14.090 " 31 "
2.000 et 3.000 "	9	1%	22.114 " 91 "
3.000 et 5.000 "	11		39.840 " 05 "
5.000 et 10.000 "	7		44.098 " 17 "
10.000 et 15.000 "	1	1%	14.858 " 67 "
15.000 et 20.000 "	-		-
20.000 et plus	1		32.669 " 24 "
TOTAUX	2.295	100%	332.797 ha.34 ares

} 131.465 ha.
soit
39,50%
des terres

Le tableau dressé par SORIN (opinion citée) fait apparaître l'extrême concentration entre un petit nombre de propriétés. A côté des 105 grands domaines dont 7 couvrent chacun 5 à 10.000 ha et 2 respectivement 15.000 (Etablissements BALLANDE) et 32.600 (Sté. OUACO), il y a près de 1.300 colons vivant sur une superficie moyenne de 10 ha.

A la recherche du paysan Calédonien

On peut s'interroger en fonction de l'espace réservé à l'agriculture, sur les caractères de l'activité rurale en Nouvelle-Calédonie. Pour aborder ce problème, il est nécessaire de tenir compte de la situation de fait découlant de la partition de l'aire rurale du territoire en un espace européen et un espace mélanésien.

L'espace rural mélanésien commence à être connu par quelques études (1) en profondeur. Cette connaissance reste encore insuffisante au niveau général, mais elle permet néanmoins d'établir plusieurs constats. Les deux tiers des adultes actifs mélanésiens sont fixés dans leurs tribus et leurs revenus, comme leur subsistance, sont essentiellement d'origine terrienne. Cette population mélanésienne de cultivateurs est celle qui aujourd'hui a les plus bas revenus monétaires du territoire. Cette situation s'explique par le caractère d'abord autarcique de l'agriculture autochtone, la médiocrité moyenne des sols, l'aspect rudimentaire des techniques usitées et la difficulté propre aux mélanésiens à s'insérer dans les circuits commerciaux. En dehors de la culture du café qui connaît une crise de plus en plus prononcée, le mélanésien ne dispose que de peu de produits commercialisables : fruits (oranges, bananes, ananas) quelques légumes accessoirement, l'élevage est restreint soit par la taille des tribus, ou le manque de pâturages, et les risques de dommages aux cultures vivrières. Seul, le café a pu dégager régulièrement pendant longtemps des revenus notables pour quelques centaines de famille. Néanmoins, malgré toutes ces carences, l'autoconsommation est presque partout assurée en condition normale. Cette autoconsommation repose sur les ignames, les taros, le manioc, la patate douce, la banane et autres fruits. Elle est complétée par la chasse aux cerfs et aux cochons sauvages et parfois la pêche.

(1) cf. SAUSSOL : La propriété foncière mélanésienne, cahiers du Pacifique n° 9
1970.

cf. DOUMENGE J.P. - Le Paysan Mélanésien en pays Canala. CEGET/Bordeaux 1975.

Après le départ de la main-d'oeuvre javanaise ou tonkinoise employée dans l'agriculture, on n'a pas assisté sauf rares exceptions, à un remplacement de cette main-d'oeuvre par les mélanésiens. Trop souvent, le mélanésien employé agricole hors de sa tribu, occupe des emplois de gardien, surveillant de troupeau, d'ouvrier agricole ou de tâcheron. Intervenant peu au niveau de la production, le mélanésien est d'autre part pratiquement absent des circuits de commercialisation, de conditionnement, de transformation des produits agricoles (en dehors de quelques rares colporteurs mélanésiens).

En ce qui concerne l'agriculture contrôlée par la colonisation européenne, elle présente aujourd'hui un aspect composite marqué par de très fortes différences entre les types de mise en valeur et trouvant en partie leur origine dans l'absentéisme de près de la moitié des propriétaires ruraux. Pourquoi cette situation ? Son origine se trouve dans les avatars de l'économie rurale locale d'abord, et ensuite dans les multiples pesanteurs sociologiques qui ont créé des blocages durables.

En ce qui concerne la place de l'agriculture dans la vie économique du territoire, si les premiers augures avaient laissé présager la vocation agricole du territoire, la découverte du minerai de nickel, puis des autres gisements miniers (chrome, cuivre, or) devait perturber très vite le rôle noble qu'on voulait donner à l'agriculture.

En effet, l'essor des productions agricoles suppose le dépassement de deux contraintes majeures : un marché de commercialisation ouvert aux productions, et la disposition d'une main-d'oeuvre abondante et peu coûteuse. On peut dire que ces problèmes gardent toute leur actualité aujourd'hui.

Le problème du marché offert aux productions agricoles a toujours été le problème dominant. La colonie pénitentiaire offrit à ses débuts, un marché régulier et aux prix attractifs, aux productions des colons. Plus tard, la découverte des mines avec l'apparition de camps miniers aux effectifs importants, fournit après la disparition des marchés de la Pénitentiaire, des débouchés souvent très intéressants à l'échelle régionale. La culture du café (1) à partir de 1900 devint

(1) voir SAUSSOL : Le café en Nouvelle-Calédonie, grandeur et vicissitude d'une colonisation - Cahiers d'Outre-Mer 1967, tome XX.

aussi une source de prospérité pour les centres de colonisation FEILLET. Cette culture fut aussi diffusée sous l'impulsion de l'administration à partir de 1925 dans les réserves autochtones avec un succès relatif dû à l'emploi de méthodes de pression par les Missions et les Autorités. Si le café fournit dans ses début des revenus non négligeables, les problèmes de maladie des plants (scolie), l'inadaptation des terrains choisis, le prix élevé de la main-d'oeuvre surtout, et la concurrence extérieure devaient à partir de 1955 provoquer l'abandon progressif de cette culture en milieu européen et sa lente régression chez les mélanésiens de la côte Est. Le système économique qui s'était greffé sur la commercialisation du café était d'ailleurs significatif des conditions d'existence de la brousse et de la situation de ses agents économiques. Les colons n'avaient souvent comme seul revenu monétaire important que la vente de leurs récoltes. Toute la brousse était quadrillée par des points de collecte du café tenus par les grandes maisons de commerce (1). Celles-ci achetaient le café et vendaient dans leurs comptoirs les produits d'épicerie, la "nouveau-té" (habits, ustensiles divers), de l'équipement divers. Le colon portait sa récolte de café au gérant, se voyait créditer de la somme due sur un carnet de compte de la maison. Jusqu'à la prochaine récolte, il achetait ce qui lui était nécessaire, commandait à Nouméa par le gérant de la Maison de commerce, ce qui n'était pas en stock localement. Si au bout de quelques mois son compte se trouvait débiteur et c'était souvent le cas -, on lui consentait dans les cas normaux, un moratoire tacite jusqu'à la prochaine récolte de café. Ainsi par ce système de traite, l'endettement du colon était souvent de règle. Il en résultait une faible circulation monétaire réelle au niveau des colons et l'absence d'habitudes et de règles comptables au niveau des exploitations. Ce laxisme qui avait comme corollaire un endettement souvent permanent des colons et l'établissement de liens quasi féodaux parfois entre les gérants des comptoirs et les colons, a entraîné une sorte d'irresponsabilité des agents économiques producteurs et la main mise souvent complète du grand commerce sur l'activité rurale. Aussi, en période de difficultés économiques, il pouvait en découler pour les agriculteurs insolvables, les saisies de récolte ou la mise en hypothèque des terres, puis leur rachat par des intérêts extérieurs à la vie rurale. Les frustrations ainsi provoquées et aggravées par une économie cyclique, expliquent le mouvement de désaffection envers la terre au profit de la mine et, aujourd'hui, des petits postes de la fonction

(1) et une seule banque qui jusqu'à ces dernières années garda le monopole exclusif de la présence dans le territoire (donc de la distribution du crédit)

publique. Il en résulte la totale inorganisation des producteurs et leur passivité en tant qu'exploitants puisqu'ils ne peuvent infléchir les circuits de commercialisation et de transformation. Seuls des "coups de colère" souvent passagers traduisent actuellement et épisodiquement les réactions d'une pseudo-paysannerie inorganisée.

En effet, après trois à quatre générations qui se sont succédées sur les exploitations existantes, on peut difficilement affirmer en dehors de rares cas particuliers, que la Nouvelle-Calédonie ait créé une société à tradition rurale. La culture du café qui aurait pu façonner ce colonat est entrée en crise en 1950, et aujourd'hui n'a plus d'impact direct notable sur les activités rurales des européens. L'élevage a souvent remplacé le café après l'arrachage des caféiers. Or, l'élevage qui a été introduit très tôt sur le territoire par des éleveurs venus d'Australie, semblait mieux répondre aux aspirations des propriétaires fonciers : peu d'investissements en dehors des clôtures, pas de vaccination et pas de traitement jusqu'à l'introduction des tiques du bétail par l'armée Américaine, très peu de personnel, pas de préoccupation pour la valeur agricole des sols, un marché relativement assuré malgré les variations de cours; un seul grand souci : les sécheresses. Enfin, le très faible degré d'intervention technique permettait à l'éleveur d'être absentéiste et de ne s'occuper de sa "station" qu'un ou deux jours par semaine au mieux. On vit ainsi se multiplier à côté des grandes stations d'élevage qui appartenaient à des Sociétés commerciales (Ballande, Lafleur), des exploitations moyennes et une multitude de petits éleveurs occasionnels. Ceux-ci sur 200 ha de terres en "promesse de vente", obtenus conformément à la législation en tant qu'"enfant du pays" (et par la protection souvent de quelques notables, vu la raréfaction des terres depuis 20 ans), agrandis par quelques dizaines d'ha de terres en location précaire et révocable, essayent de faire prospérer un médiocre effectif de bétail. Les productions d'origine agricole ainsi ne représentent souvent qu'un apport dans le budget des propriétaires fonciers absentéistes. L'absence de carnets de tenue de bétail est assez fréquente, la méconnaissance de la comptabilité des dépenses et des revenus, l'ignorance des règles de base de l'élevage, sont souvent monnaie courante pour cette catégorie de pseudo-éleveurs qui en fait, ne sont que les médiocres artisans d'une prédation organisée empiriquement sur l'espace qu'ils contrôlent.

Le tableau n'est pas toujours plus brillant du côté des "grandes stations". Celles-ci sont parfois mises en veilleuse, pour la mise en valeur réelle, par leurs propriétaires. Souvent ceux-ci préfèrent rentabiliser leurs capitaux ou emprunter pour développer des affaires immobilières, commerciales ou minières. Le dernier boom du nickel (1969-72) a clairement montré que des opérations dans ces derniers secteurs étaient beaucoup plus attrayantes au niveau des rendements financiers obtenus. D'autre part, il apparaît dans la psychologie des investisseurs que la "station" n'est pas perçue comme relevant du champ économique où se font normalement les investissements importants.

Le trait dominant qui finalement semble caractériser la psychologie économique de la grande majorité des propriétaires fonciers (quelle que soit la taille de l'exploitation), réside dans l'idée que la station d'élevage ne requiert que le minimum de contraintes. Le système d'élevage qui en découle est-il une adaptation au milieu ou une adaptation au système économique calédonien ? Deux séries de facteurs convergent en fait : d'une part, la facilité au début de la colonisation à obtenir des terres à bon compte, et les sollicitations de l'économie minière. Très tôt, de nombreux colons vu la médiocrité et les incertitudes des revenus agricoles, sont allés'embaucher temporairement dans les mines soit comme ouvriers, contre-mâîtres, transporteurs de minerai (rouleurs) ou boutiquiers . Cette situation de double appartenance existe de nos jours, surtout pour les petits propriétaires et même les moyens propriétaires.

Depuis 10 ans environ, l'attirance envers les emplois commerciaux ou les services publics est nettement marquée, et encouragée aujourd'hui avec le débouché de personnel dans le secteur minier.

L'absentéisme est d'autant plus marqué que le nombre de salariés agricoles ou de métayers est très limité. Les 713 salariés du secteur agricole sont en effet utilisés par 340 employeurs, et il apparaît que la grande majorité de ces employeurs sont des propriétaires exploitants. Aussi beaucoup de stations ne connaissent pas une présence régulière et un entretien normal : elles servent de résidence secondaire, de réserve de chasse, ou s'intègrent dans un système d'économie autarcique : jardinage, élevage "sauvage" où le propriétaire fait d'abord confiance à la Nature plutôt qu'à son effort, pour en tirer des biens de consommation familiale, très accessoirement commercialisés. L'absence d'impôt foncier adapté est un autre facteur expliquant la reproduction régulière de ce laxisme.

Pourrait-il en être autrement ? Le problème de l'absentéisme agricole et de la régression en général de l'activité agricole, apparaît comme étroitement lié au problème plus ancien de la main-d'oeuvre agricole.

Le manque de main-d'oeuvre a été la pierre d'achoppement de l'agriculture calédonienne en particulier, et de l'économie du territoire en général. Avec la mise en valeur minière grâce aux salaires plus attractifs, un prolétariat minier et industriel s'est créé en milieu européen. Si la Pénitencière a résolu pendant un temps une partie des problèmes de main-d'oeuvre, il fut nécessaire de faire appel dès 1901 à la main-d'oeuvre sous contrat d'origine Asiatique (javanais et tonkinois) ainsi qu'à la main-d'oeuvre Hébridaise. C'est en partie grâce à la main-d'oeuvre indonésienne et hébridaise que la culture du café fut attrayante (main-d'oeuvre très adaptée, docile et bon marché). Les Mélanésiens qu'on venait d'enfermer dans les réserves ne jouèrent pendant longtemps, que le rôle de main-d'oeuvre occasionnelle ou saisonnière. Peut être cette marginalisation sauva-t-elle l'ethnie mélanésienne de la disparition; peut être a-t-elle créée aussi cette situation de déprise par rapport à la réalité économique du territoire qu'on constate et déplore aujourd'hui ?

Lors des périodes de "boom minier", il y a une aspiration permanente des forces vives vers la mine aux dépens du monde rural pour les européens de brousse, et lors des périodes de recul de l'activité minière, repliement provisoire sur les stations familiales qui permettent d'assurer l'autoconsommation. Dans ces conditions et pour la majorité des cas, l'état normal de colon éleveur consiste plutôt dans le choix d'un style de vie indépendant, correspondant souvent à un refus des contraintes du travail moderne à la mine ou au chantier, à un amour de la nature, plutôt que d'une activité qu'on peut ou veut vraiment rentabiliser au mieux. Il faut aussi préciser qu'aujourd'hui le secteur agricole est celui qui est le plus négligé au point de vue de la couverture sociale : pas de sécurité sociale, pas d'allocations familiales (alors que la taille des familles est très supérieure à celle des familles urbaines)(1), pas de retraite pour les vieux exploitants, un difficile accès au crédit à long terme, et du fait du caractère fruste de l'éducation (la brousse ayant été très négligée pendant longtemps dans ce domaine),

(1) Pour les familles de colons du Nord (Ouégoa, Koumac, Gomen) que nous avons enquêtées, la moyenne est de 6 enfants par famille.

une diffusion très restreinte de l'innovation et du progrès technique en résulte. Enfin l'attachement maniaque à certains égards à la propriété et une vision prédatrice d'un environnement auquel on prête une valeur refuge, constituent d'autres facteurs expliquant le non renouvellement de la population rurale et le rejet de la plupart des nouveaux venus désireux de s'implanter.

Comme le constatait déjà F. DOUMENGE en 1966 (1) "Malgré ces conditions (le haut cours des productions agricoles en Nouvelle-Calédonie), la population rurale européenne abandonne les secteurs de colonisation. L'appropriation des terres devient alors un luxe réservé à ceux qui ont réussi dans les affaires ou l'Administration. C'est aussi une spéculation qui néglige délibérément le revenu d'exploitation pour compter presque exclusivement sur les profits de la hausse des terrains... La terre n'est donc plus un facteur d'enracinement....".

Il est nécessaire maintenant d'examiner le bilan actuel des productions, leur répartition et leur valeur, pour fixer les grands contours du problème rural calédonien.

II - Bilan d'une involution de l'économie rurale

Il peut sembler exagéré de parler d'involution de l'économie rurale néocalédonienne, pourtant cette involution est caractéristique sur trois niveaux d'analyse : au niveau démographique d'abord où l'on assiste depuis 20 ans à un recul sensible de la population rurale; au niveau des productions agricoles, qui est marqué par une forte régression des cultures du café et du coprah, ainsi que des productions animales (surtout depuis la sécheresse de 1970-1972) qui sont stagnantes. Enfin il y a une contraction aigüe de la place de l'économie rurale dans l'économie générale du territoire. Donc trois indicateurs qui aboutissent à des résultats convergents pour attester une orientation négative de l'économie rurale du territoire.

Stagnation de la population rurale

Le tableau récapitulatif des mouvements de population de 1956 à 1974, montre l'aggravation du déséquilibre ville-campagne sur le territoire. Malgré un accroissement des effectifs dû au fait de la natalité, on constate au fil des recensements,

(1) F. DOUMENGE : L'homme dans le Pacifique Sud. Ed. Musée de l'Homme 1966 p. 373.

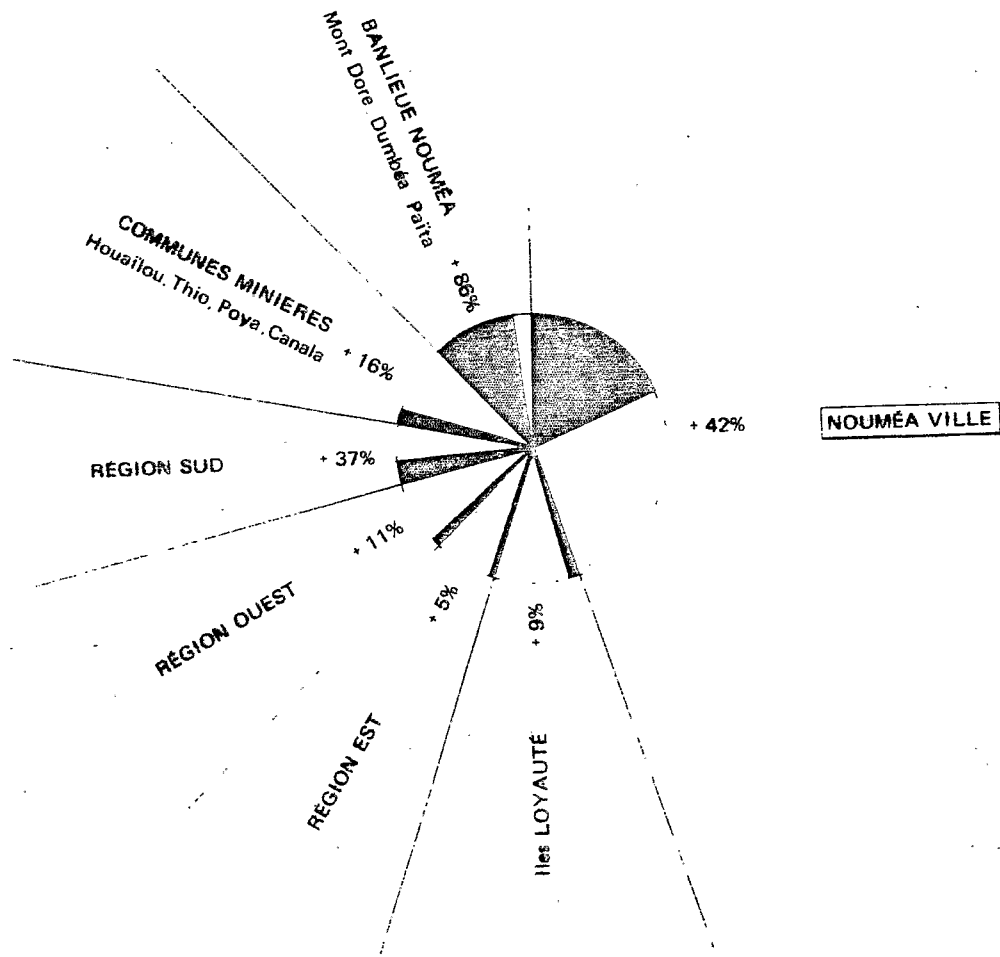
la concentration croissante de la population sur Nouméa-ville qui regroupait en 1956 près du tiers de la population du territoire et en 1974 approche des 50% (non compris la banlieue du grand Nouméa).

Certes l'accroissement spectaculaire de la population urbaine du territoire à Nouméa est dû en grande partie à des migrations d'origine externe (Polynésie, Métropole) qui se sont accusées pendant le dernier boom. Mais une part aussi de cet accroissement urbain trouve son origine, notamment pour l'ethnie mélanésienne, dans un flux venant de la brousse (côte Est) et des îles Loyautés.

De façon concomitante, la population de la brousse diminue en valeur absolue par rapport à l'accroissement de la population totale, mais elle augmente sensiblement en valeur relative de 5000 habitants sur la côte Est de 1956 à 1974, de 3148 personnes aux îles Loyauté. Il est nécessaire de définir l'accroissement très fort de la côte Ouest (+ de 100%) par le phénomène des villes satellites de Nouméa (Païta, Dumbéa, Mont Dore) qui ont absorbé une partie de la population nouvelle qui travaille à Nouméa.

Pour les petits centres de brousse, on constate un accroissement de population entre 1956 et 1974. Comme le montre le tableau ci-après, cette croissance est inégale selon les agglomérations, parfois en dents de scie, parfois brutale (Népoui). Les séquelles de l'expansion et de la contraction de l'économie minière apparaissent bien avec le cas de Thio qui connaît une décroissance brutale en 1974 ou au contraire la ville minière champignon de Népoui en pleine expansion. Notons aussi la très forte croissance de Koumac due à un apport métropolitain sensible lié aux projets (aujourd'hui en suspens) de création d'un nouveau pôle minier et industriel. On peut constater que cette croissance concerne uniquement la population européenne, et on assiste au contraire à une quasi stagnation de la population urbaine d'origine mélanésienne pour les centres de brousse. Cette croissance s'explique d'abord par le phénomène de création des mairies de brousse et par l'essor de nouveaux centres administratifs (Koumac, Tontouta, Bourail, Poindimié, Koné) créateurs d'emplois locaux occupés par des calédoniens de brousse.

En ce qui concerne l'espace rural, une rapide analyse confirme la régression de la part de la population active agricole du territoire par rapport à l'ensemble de la population générale au fil des recensements.



Répartition de la population de la Nouvelle-Calédonie et évolution entre 1969 et 1974

■ Accroissement de la population entre 1969 et 1974

Source: INSEE

Evolution de la population active agricole
du territoire de 1956 à 1969

Année	Population active du secteur agricole					Source INSEE	
	Européens assimilés	Mélanésien	Polynésien Wallisien Hébridais	Vietnamien Indonésien	Total actifs agricoles	Total tous actifs	% actifs agricoles
1956	1274 11,34%	9 446	35	480	11 235	22 850	49,57%
1963	1280 11,50%	9 179	77	592	11 130	30 471	36,53%
1969	1153 8,86%	11 605	13	180	13 010	39 185	33%

Evolution de la population Européenne et Mélanésienne
des principaux centres de brousse entre 1963 et 1976.
Sources INSEE (recensements)

LOCALITES	1963		1969		1974	
	E.	M.	E.	M.	E.	M.
PAITA	166	71	251	144	433	36
LA FOA	526	222	384	154	528	218
BOURAIL	494	66	611	61	855	112
NEPOUI	0	0	0	0	705	276
POYA	66	25	84	46	977	32
VOH	245	93	364	66	285	58
KOUMAC	313	47	451	65	757	70
POINDIMIE	270	41	355	59	459	13
THIO	749	163	858	253	359	66
TOUHO	177	150	123	23	176	14
HIENGHENE	120	23	89	14	152	50
HOUAILOU	216	33	132	25	176	46
Total	3593	948	3975	966	5332	1026

E = Européen

M = Mélanésien

Seule la population active d'origine mélanésienne a augmenté sensiblement après une stagnation entre 1956 et 1969. Au contraire les actifs agricoles reculent pour l'ensemble des autres ethnies, notamment les métayers javanais ou vietnamiens.

En 1963 et 1969 la répartition des actifs agricoles était la suivante :

Evolution de la population active agricole
Sources INSEE recensements 1963/1969

Catégories d'actifs agricoles	Année	Effectif	Employeurs	Travaillant à leur compte sans salarié
Cultivateurs (cultures vivrières)	1963	2 949	9	2 940
	1969	5 204	33	4 263
Cultivateurs et agriculteurs en général	1969	495		
Planteurs de café	1963	2 383	10	2 373
	1969	805	92	641
Eleveurs	1963	344	37	307
	1969	418	31	318
	Année	Effectif	Salariés	Travailleurs familiaux
Ouvriers et manoeuvres agricoles (culture)	1963	4 590	555	4 033
	1969	5 429	130	5 215
Ouvriers agricoles (élevage)	1963	356	289	77
	1969	356	179	172
Gardiens de troupeau	1969	118	83	30
Effectif total	1963	11 197	(chiffres non corrigé par rapport au tableau précédent)	
	1969	12 825		

Ce tableau fait apparaître les caractères contradictoires de l'économie rurale du territoire avec des formes archaïques propres à l'économie traditionnelle mélanésienne (forte proportion de travailleurs familiaux) et la concentration des activités d'élevage à vocation commerciale, qui sont l'apanage des éleveurs européens.

Les cultivateurs de plantes vivrières et les petits planteurs de café représentent près de la moitié des effectifs des actifs. Ils travaillent presque tous en unité familiale renforcée par les travailleurs familiaux non salariés (4263 personnes). Les chiffres attestent le très faible emploi salarié offert par l'élevage. Pour le groupe des éleveurs, seulement 10% d'entre eux utilisent des salariés et ceux-ci ne représentent que 3% de la population active agricole.

Les différentes classes d'âge propres à ces catégories sont aussi significatives :

Population agricole active et groupe d'âge
Sources INSEE recensements 1963 et 1969

	Année		15 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	+
Agriculteurs et Directeur d'exploitations agricoles	1963	5 811	81	827	1255	1411	1309	927
	1969	6 531	237	903	1327	1363	1453	1221
	1963	100 %	1,39%	14,23%	21,60%	24,25%	22,53%	15,95%
	1969	100 %	3,63%	13,83%	20,32%	20,87%	22,25%	18,70%
Eleveurs et Directeurs de stations d'élevage	1963	344	3	25	57	86	88	84
	1969	418	5	44	66	84	116	102
	1963	100 %	- 1%	7,27%	16,57%	25%	25,58%	24,42%
	1969	100 %	1,20%	10,53%	15,79%	20,10	27,75%	24,40%
Travailleurs agricoles (non chefs d'explo- tation)	1963	5 002	901	1615	961	749	489	2807
	1969	6 027	1171	1664	1150	942	653	441
	1963	100 %	18%	32,29%	19,21%	14,97%	9,78%	5,74%
	1969	100 %	19,43%	27,61%	19,08%	15,63%	10,83%	7,32%

Ces tableaux font apparaître les caractères aléatoires de la profession agricole en Nouvelle-Calédonie. Ainsi pour les agriculteurs qui sont chefs d'exploitation, on note, la faible proportion de jeunes de 15 à 29 ans (15,62% de l'effectif de la catégorie), par contre les plus de 50 ans totalisent 38,5% de l'effectif. Ces caractères traduisent le côté profession de repli ou d'activité secondaire donné à l'agriculture en Nouvelle-Calédonie. Beaucoup d'agriculteurs viennent tardivement travailler la terre après d'autres expériences professionnelles ou pour prendre une semi-retraite.

Le secteur élevage accuse encore plus les tendances notées plus haut. Seulement un peu plus de 8% d'éleveurs pour la classe d'âge 15 à 29 ans, ce qui est très faible (mais par contre les plus de 60 ans atteignent près de 25% !). La classe pleinement adulte (30 à 39 ans) reste tronquée avec 16,97% de l'effectif. Ce sont les 40 à 59 ans qui représentent un peu plus de 50% de l'effectif des éleveurs. Là aussi ces anomalies s'expliquent par la venue tardive à la "profession" de nombreux éleveurs (achats d'une station grâce aux économies réalisées dans d'autres emplois ou héritage d'un lot de terre, ou obtention d'une concession avec promesse de vente).

La répartition ethnique enfin est un autre indicateur très significatif sur la situation socio-professionnelle des structures agricoles du territoire.

Répartition ethnique des actifs agricoles
Sources INSEE recensements 1963/1969

	Année	Ensemble	Européens et Assimilés	Mélanésiens	Vietnamiens Indonésiens
Employeurs indépendants agricoles et travailleurs familiaux	1963	9390	795	8410	168
	1969	11660	835	10715	44
	1963	100%	8,47%	89,56%	1,79%
	1969	100%	7,16%	91,90%	0,37%
Colons, métayers, fermiers et leurs travailleurs familiaux	1963	926	294	311	313
	1969	727	142	511	71
	1963	100%	31,75%	33,59%	33,80%
	1969	100%	19,53%	70,29%	9,77%
Salariés agricoles (manoeuvres, ouvriers, journaliers)	1963	781	168	455	103
	1969	612	191	343	31
	1963	100%	21,51%	58,26%	13,19%
	1969	100%	31,21%	56%	5%
Salariés agricoles (chefs de culture régisseurs etc...)	1963	53	27	22	4
	1969	28	19	7	2
	1963	100%	51%	41,51%	8,5%
	1969	100%	67,86%	25%	7,14%

Il ressort de cette série de tableaux, le rôle très spécialisé de l'ethnie européenne qui est constituée d'abord de propriétaires indépendants avec un faible salariat potentiel, mais employant l'essentiel des salariés recensés.

Enfin pour situer en fonction de nos analyses précédentes le niveau scolaire des actifs du secteur agricole nous présentons les caractéristiques qui leur sont propres.

Niveau scolaire des actifs agricoles
Sources INSEE recensements 1963/1969

	Année	Total	Illé- trés	Sachant lire et écrire	CEP	BEPC	BAC.	Ecole supér. Faculté Institut
Employeurs indépen- dants agricoles et leurs travailleurs familiaux	1963	9390	1995	7167	187	13	4	5
	1969	11660	2008	9652	531			
	1963	100%	21,25%	76,33%	2 %			
	1969	100%	17,22%	82,78%	4,55%			
Colons, métayers, fermiers et leurs travailleurs familiaux	1963	926	369	495	49	6	3	
	1969	727	146	581	36			
	1963	100%	39,85%	53,46%	5,29%			
	1969	100%	20,08%	79,92%	4,95%			
Salariés agricoles (manoeuvres, ouvriers)	1963	781	244	504	26	1		
	1969	612	130	482	48	10	3	2
	1963	100%	31,24%	64,93%	3%			
	1969	100%	31,21%	56,05%	5%			
Salariés agricoles (contremaîtres, chefs de culture)	1963	53	4	39	5	1	2	1
	1969	28	1	27	9	1	2	

Cette situation scolaire plus que médiocre qui est générale pour l'ensemble des catégories d'actifs agricoles et surtout pour le secteur le plus productif, celui de l'élevage, confirme statistiquement le bas niveau moyen et les remarques faites précédemment sur le fort retard scolaire moyen qui caractérise le groupe et sa grande difficulté psychologique à mettre en place des solutions novatrices au niveau des techniques agricoles et de la promotion des exploitations.

Au fil des recensements depuis 20 ans, on constate une diminution de la population active agricole de Nouvelle-Calédonie qui, proche de 50% de la population totale (en 1956), passe à 36,53% en 1963 et tombe à 34% en 1969.

Ce mouvement est accompagné parallèlement d'une chute de la population active d'origine européenne (11,50% en 1963 et 8,86% en 1969) et surtout asiatique (les indonésiens passent de 5,32% à 1,38%). De façon concomitante, on assiste à un renforcement de la part des actifs agricoles mélanésiens (de 84,08% à 89,20%). Ainsi l'exode rural européen et asiatique vers les villes ou pour d'autres secteurs d'activité n'a pas eu comme corollaire un passage équivalent de mélanésiens du milieu agricole aux autres formes d'activité sauf pour les autochtones des îles Loyauté qui s'emploient en nombre à Nouméa. Ces chiffres mériteront d'être néanmoins corrigés avec les données du recensement 1976.

Au niveau de la répartition des activités, la comparaison des chiffres 1963-1969 est peu significative. L'absence d'homogénéité dans le recensement des catégories de certaines activités (planteurs de café qui passent de 2383 en 1963 à 805 en 1969 par exemple !) ne permet pas des interprétations toujours véritablement significatives.

Néanmoins, on peut dégager une stagnation de l'ensemble des activités rurales. Ainsi l'effectif des travailleurs familiaux (presque essentiellement mélanésiens) passe de 4033 à 5215 de 1963 à 1969 soit une sensible augmentation de 30%.

Le nombre de salariés pour les ouvriers et manoeuvres agricoles chute fortement et on peut se demander s'il s'agit d'un changement d'intitulé dans le recensement de 1969 (555 salariés en 1963, 130 en 1969 pour les cultures).

L'effectif d'ouvriers employés dans l'élevage progresse mais le nombre d'employeurs diminue légèrement.

Au niveau des ouvriers et manoeuvres de culture, on est frappé par l'importance déterminante du nombre de travailleurs familiaux qui représentent 96% de l'ensemble (en milieu autochtone principalement). Pour l'élevage, profession plus indépendante et entraînant rarement un travail loin des tribus (car il s'agit dans cette catégorie de mélanésiens en quasi totalité), la proportion de salariés est de 52%.

En 1975 (sources Inspection du Travail), le secteur agricole comprenait 340 employeurs et 713 salariés (soit moins de 3 salariés par exploitant en moyenne). Si l'on tient compte de la demi-douzaine seulement d'exploitations de grande taille qui utilisent entre 20 et 60 employés et ouvriers agricoles au maximum, on s'aperçoit que la part de main-d'oeuvre utilisée par la majorité des exploitants est des plus faibles.

Ainsi à travers l'analyse des chiffres, il apparaît bien que le secteur agricole calédonien est entré depuis une dizaine d'années ou moins dans une crise profonde. Le caractère traditionnel accentué que prend l'activité rurale s'accuse avec l'accroissement des travailleurs familiaux et des cultivateurs mélanésiens. La faible proportion de mélanésiens travaillant à leur compte ou qui emploient des salariés est un signe explicite de la cristallisation de ce milieu dans des formes d'activités désuètes économiquement parlant. D'autre part, du côté des stations d'élevage, les chiffres ne permettent pas de sentir une évolution favorable à terme. Le vieillissement des actifs agricoles, leur très faible niveau scolaire traduisent le caractère de situation confinée et de repli que constitue l'agriculture calédonienne pour beaucoup de ceux qui s'y emploient.

Déclin des productions agricoles classiques

Il est difficile de faire un bilan chronologique, exhaustif et statistiquement objectif des productions agricoles du territoire. Pendant longtemps, l'absence d'un véritable service de l'agriculture, la rareté ou le caractère partiel des quelques enquêtes existantes ainsi que la difficulté pratique d'estimer les produits autoconsommés comme commercialisés expliquèrent le caractère aléatoire de tous travaux voulant avoir une vue complète et rétrospective du problème.

Les principales productions agricoles du territoire sont : bétail, café, coprah, banane, cultures maraîchères, cultures traditionnelles (taro, igname, manioc, patate douce, céréales (maïs), pomme de terre). Si ces produits se retrouvent en milieu européen et mélanésien, des spécialisations apparaissent entre ces deux ethnies.

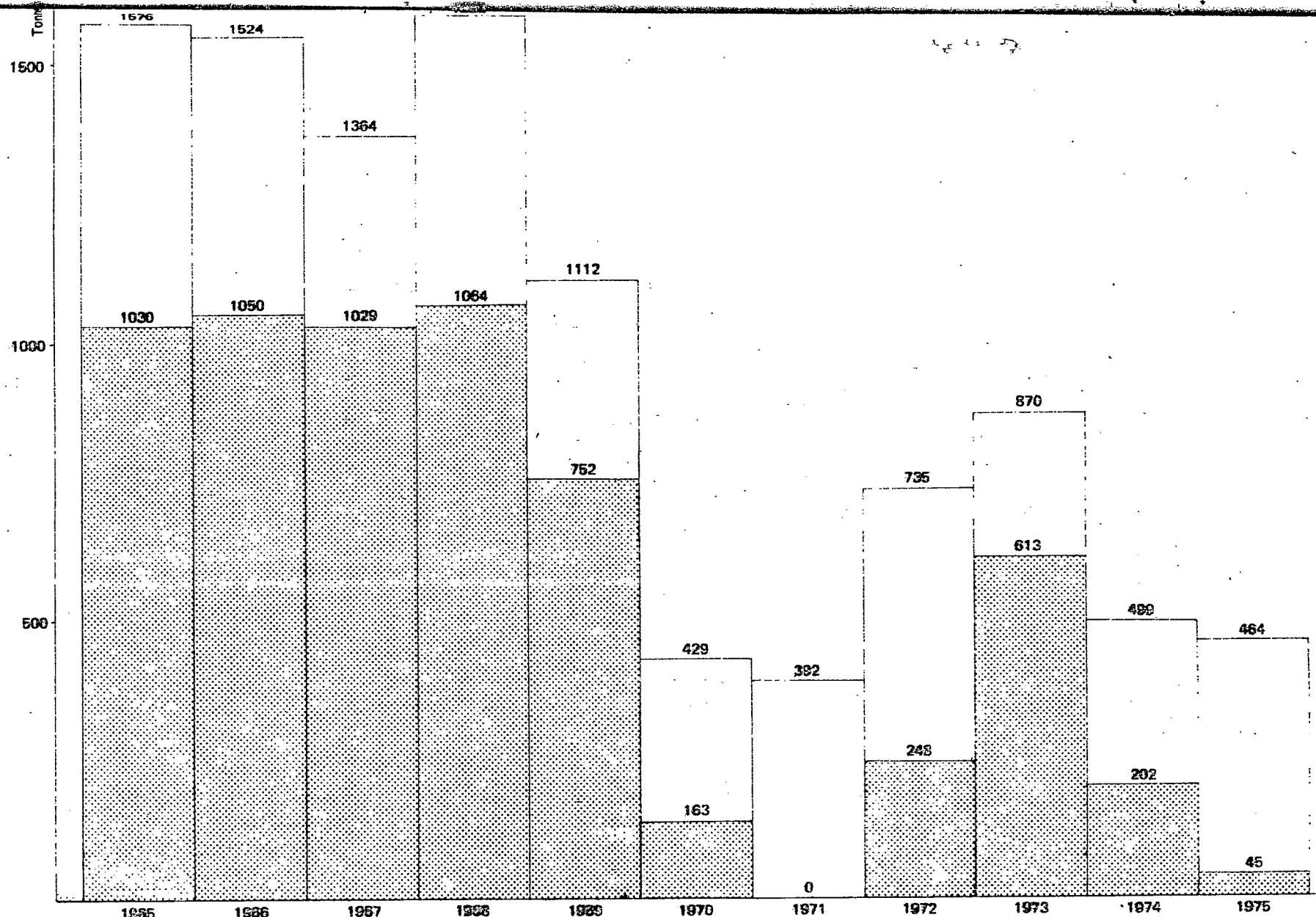
Le coprah. Il s'agit d'une des plus anciennes et des plus traditionnelles des productions locales. Pendant longtemps, européens et mélanésiens s'y adonnèrent, notamment dans le Nord du territoire. Aujourd'hui cette production du fait des coûts de la main-d'œuvre, pour le ramassage et le stockage, et de la chute des cours mondiaux, ne survit que grâce à un cours minimum garanti par la caisse de compensation du coprah.

On estime que 4000 à 5000 hectares aux mains de 1500 familles environ assurent une production de coprah aujourd'hui déclinante. Ainsi que le montre le diagramme sur les productions de coprah depuis 1965, on assiste à partir de 1969 à une décroissance très nette de la production. Si une reprise apparaît en 1973, après la chute au plus bas constatée en 1971, celle-ci n'est pas confirmée en 1974. La proportion de coprah exportée a diminué de 500 % par rapport à la moyenne 1965-69. En 1975, l'exportation devient nulle avec une production de coprah fléchissante. La création d'une usine de poudre de coco à Nouméa a permis de traiter 419 tonnes de coprah en 1974 (glace, poudre à laver le linge, tourteaux pour le bétail).

La production de coprah est actuellement très localisée, l'essentiel de la production vient de l'île d'Ouvéa aux Loyauté (86% de la production). Les îles Bélep avec 19 tonnes, puis les régions de Ouégoa-Pam (52,7 t), de Pouébo-Oubatche (12 t.), Hienghène (6 t.) et la région de Poum-Arama (19 t.) assurent presque tout le reste de la production. Notons l'abandon des cocoteraies jadis prospères de la région Nord (Baie de Poum, Balade, Pouébo). Ce déclin est quasi général, même à Ouvéa (1) où la production a chuté, passant de 1237 tonnes en 1964 à 357 tonnes en 1975, alors que le coprah représentait en 1964, 90% du revenu monétaire des agriculteurs de cette île.

Les plantations de coprah sont de taille moyenne (3ha) avec un rendement compris entre 300 et 400 kg/ha. Ces plantations sont en général anciennes, de plus en plus couvertes de brousse ce qui rend difficile la récolte. Les cours

(1) cf : Les comptes Economiques d'Ouvéa (îles Loyauté) année 1964; par ROCHETEAU G. Economiste ORSTOM in : Journal de la Société des océanistes n° 28 - Septembre 1970.



COPRAH

Production Exportation

La consommation locale représente sensiblement la différence entre production-exportation pondérée de la différence de stock

Source : Service de l'Agriculture de N.C. 1975

du coprah, après le redressement sans lendemain de 1974, sont peu attractifs (12 francs au kg plus une prime de qualité de 2 francs). Les revenus que l'exploitant peut en tirer sont donc très limités. Les aléas météorologiques, les dévastations cycloniques et les migrations de travail vers les mines expliquent la très forte irrégularité des productions mentionnées sur le tableau I en annexe. Le boom de 1969-72 semble avoir porté au plus bas cette production traditionnelle.

Le café. Si la caféiculture fût en son temps la culture reine du territoire et à l'origine d'une euphorie que le temps démenti cruellement, aujourd'hui on assiste à un déclin qui risque de s'avérer irréversible, si aucun remède n'y est porté avant 1980. Le café occupe actuellement 3000 ha de terres, souvent de bonne qualité, et représente la surface agricole la plus importante pour les produits cultivés sur le territoire. Mais près de 80% des actuelles plantations sont hors des limites de la rentabilité car leur rendement moyen est de 240 kg/ha.

Cette culture, depuis l'abandon des grandes caféries des colons de la côte Ouest vers 1950, est devenue de plus en plus une culture familiale mélanésienne pour 70% au moins des surfaces exploitées. Au point de vue des revenus, le café a représenté un apport monétaire presque essentiel grâce au mécanisme de soutien et de garantie d'écoulement mis en place (Caisse café) et qui intéresse près de 1300 familles réparties aujourd'hui presque exclusivement sur la côte Est (de Hienghène à Thio). D'autre part, le café a permis jusqu'à ces dernières années le maintien d'un petit colonat européen et indonésien en voie de disparition actuellement.

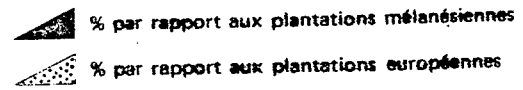
- Le café en milieu Européen : vers une survivance ? -

(1)

Les différents tableaux que nous présentons explicitent actuellement la situation générale de la caféiculture calédonienne. Le nombre de caféiculteurs européens était de 157 en 1975, 70% était groupé dans les communes de la côte Est (voir carte), le restant éparpillé sur le reste du territoire. Si on examine la date de création des plantations, on s'aperçoit que sur 902 ha cultivés, 79% ont 25 ans au moins, c'est-à-dire sont très vieilles et en début de dégénérescence. Fait plus grave, aucune jeune plantation n'a été faite depuis 1970; l'absence de plantations de moins de 5 ans d'âge, l'extrême vieillissement de 80% des plantations existantes posent le problème de l'avenir de cette culture en milieu européen dans les prochaines années. Déjà une partie de ces vieilles plantations européennes, par exemple celles de la région Nord, sont en état de quasi abandon et la

(1) Voir en annexe.

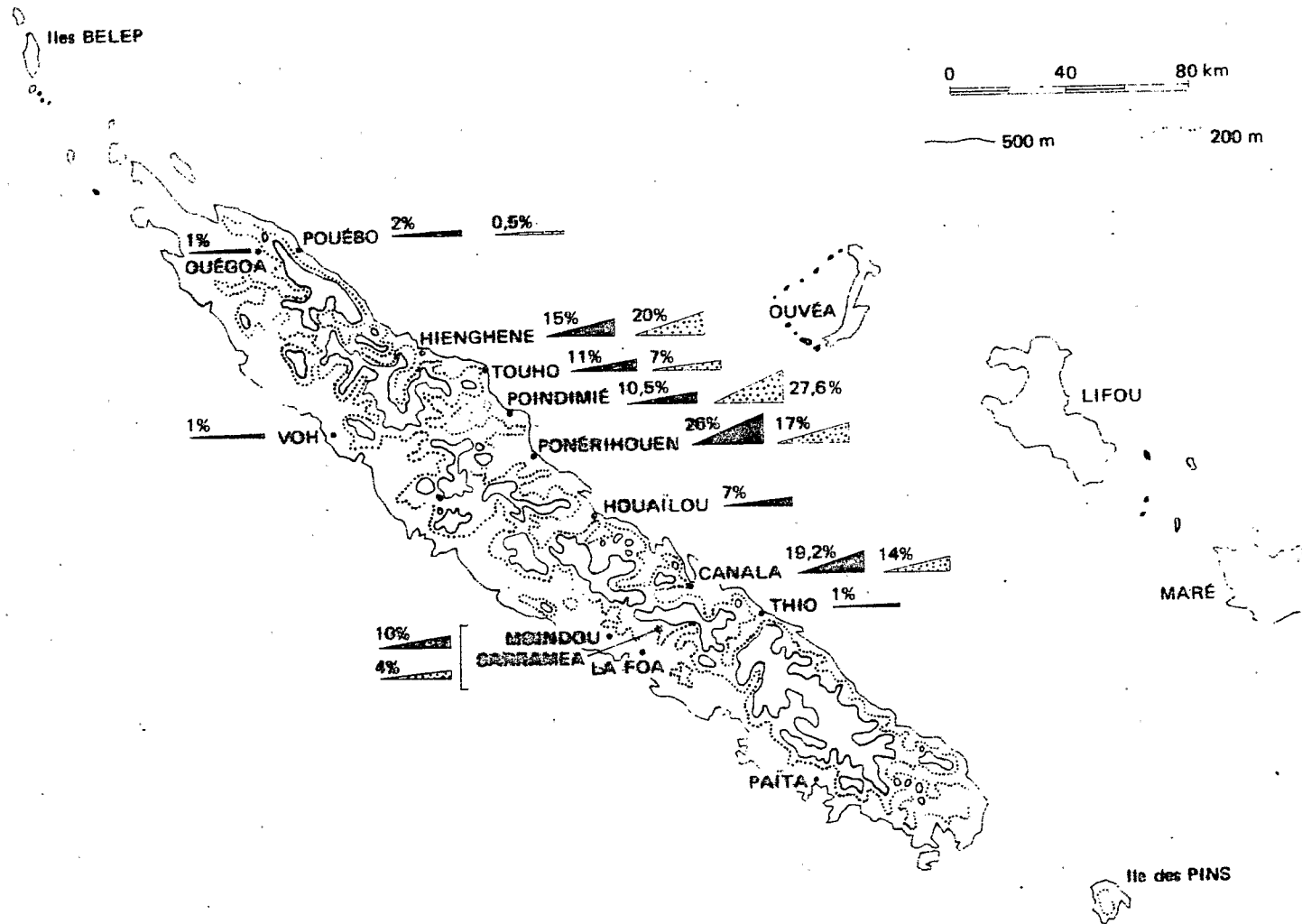
Répartition des plantations européennes et
mélanésiennes de café



Source : Service de l'Agriculture. 1974

0 40 80 km

500 m 200 m



récolte y devient aléatoire vu l'âge des propriétaires, l'absence de main-d'oeuvre salariée qui expliquent l'abandon de l'entretien des plants. Cette situation de la caféiculture européenne s'explique aussi par la lente disparition du métayage javanais. Beaucoup de planteurs européens avaient placé en 1950 des javanais très qualifiés, anciens travailleurs sous contrat; sur leur plantations. Aujourd'hui, âgés ou refusant de continuer à travailler dans des conditions peu avantageuses (partage suivant les trois tiers du produit de la récolte : 1 tiers pour le gérant, 1 tiers pour le propriétaire, 1 tiers pour les frais d'entretien !), il en découle la désaffection d'une main-d'oeuvre de qualité qui a été un support décisif peut-être, notamment sur la côte Est (vallées de Hienghène, Ponérihouen, Poindimié) de la culture européenne du café.

Le second caractère propre à cette culture est celui d'une activité à caractère familial sous forme de petites plantations en général.

Comme le montre le tableau 2, la caféiculture européenne est d'abord une caféiculture de petits exploitants de moins de 2 ha (40% des exploitants). Au temps de la promotion du caféier par le Gouverneur FEILLET, on estimait qu'il fallait 5 ha pour faire vivre de façon quasi convenable une famille de colons de cinq personnes. Avec moins de 2 ha par famille et dans les conditions actuelles, la plantation de café ne représente plus qu'un apport accessoire de revenu. Pour la catégorie comprise entre 2 et 5 ha, on trouve encore une forte proportion de planteurs (31%); ainsi 71% des planteurs sont à peine au niveau ou en dessous du seuil de 5 ha fixé comme norme de base en 1895 par l'administration pour promouvoir cette culture. Ces exploitants n'occupent que 30% des terres à café, ce qui montre ici comme ailleurs, le poids de structures foncières anachroniques et économiquement inadaptées aux situations actuelles. Par contre, 4 exploitants soit 2,6% des caféiculteurs, disposent de près de 17% des plantations en ayant plus de 37 hectares de café par exploitant en moyenne.

Enfin, une classe d'exploitant moyen, occupe près du tiers des surfaces à café avec des plantations d'une taille variant entre 10 et 25 ha et représentant 12% environ des exploitants. Ainsi dans le milieu planteur de café européen, il existe une disproportion accentuée entre la grande majorité des exploitants qui ne disposent que de surfaces minimales et un groupe réduit d'exploitant (près de 14%) qui détient presque la moitié des plantations.

La crise actuelle du café passe ainsi par cette réalité des structures agraires inadaptées, car si les petits exploitants ne peuvent guère améliorer leur situation, il n'apparaît pas que les 22 exploitants nantis de surfaces importantes fassent autre chose depuis des années que de vivre sur la rente d'exploitations anciennes, non rajeunies et peu susceptibles donc de prolonger longtemps encore la production actuelle déclinante.

- Le café en milieu Mélanésien : retour à "l'économie" de cueillette -

En milieu mélanésien, la situation numérique et foncière des caféiculteurs est sans parallélisme avec celle relevée en milieu européen. D'abord, les effectifs sont autres, avec 1766 producteurs de café chez les mélanésiens, ensuite les surfaces occupées avec 2106 ha sont proportionnellement aux effectifs des exploitants, peu comparables.

Géographiquement, les caféiculteurs mélanésiens sont concentrés d'abord à plus de 90% sur les communes de la côte Est. Les zones de plus fortes occupations sont les communes de Ponérihouen (26% des caféiculteurs mélanésiens) de Canala (19% de l'effectif), de Hienghène (15%); ailleurs comme le présente le tableau 3, la densité est plus diluée. Ce qu'il y a de remarquable au niveau des surfaces cultivées en milieu autochtone, est l'atomisation du parcellaire (1) propre au café. Comme l'établit le tableau 3, nous rencontrons des types de parcellaire microfundiaire : 32% des exploitations ont moins de 0,50 ha; 31% ont entre 0,5 ha et 1 ha, 24% se situent entre 1 et 2 ha. Ainsi seulement 9% des exploitants ont plus de 2ha 50 de terres plantés en café ce qui illustre l'extrême parcellisation des terrains caféiers mélanésiens. Le classement des tailles d'exploitations montre que sur 2106 ha de caféiers, 25% appartiennent à la catégorie des plus de 3 ha. Le tableau récapitulatif ci-après, établit la corrélation entre les surfaces classées selon leur taille et le pourcentage d'exploitants qui les occupent.

Il en ressort que la structure foncière propre à la caféiculture mélanésienne présente les mêmes disproportions, mutatis mutandis, que celles concernant les exploitants européens. Ici la pulvérisation en microparcelles est accentuée, de même la concentration des parcelles de "grande taille" relative sur un faible effectif d'exploitants est caractéristique.

(1) L'étude de J.P. DOUMENGE : Caféiculture dans les tribus mélanésiennes de la côte Est de Nouvelle-Calédonie. CEGET-CNRS. Travaux et documents de géographie tropicale - 1974 Bordeaux, montre à partir d'études de terrain l'atomisation des plantations de café.

Taille moyenne des caféières	- de 0,50ha	de 0,50 ha à 1 ha	de 1 ha à 2 ha	2 ha à 3 ha	+ de 3 ha
% de la surface totale	7,5 %	22,1 %	29,9 %	15,3 %	25,1 %
% d'exploitants dans la catégorie	32,1 %	31 %	23,9 %	77,3 %	5,8 %

Cette situation est lourde de conséquence, car elle illustre le déclin de la place de la caféiculture dans l'activité rurale mélanésienne et le caractère de plus en plus accessoire qui marque les revenus tirés par les caféiculteurs.

En 1974, les revenus tirés du café par les mélanésiens s'échelonnaient entre 4326 francs en moyenne pour les exploitants ayant moins de 0,25 ha de café et 160.680 francs (par an) pour ceux disposant de plus de 3 ha. Pour 63% des ménages mélanésiens, les revenus du café apparaissent dans le tableau récapitulatif 4, comme inférieur à 30.500 francs CFP par an et par famille (sources : Service Agriculture).

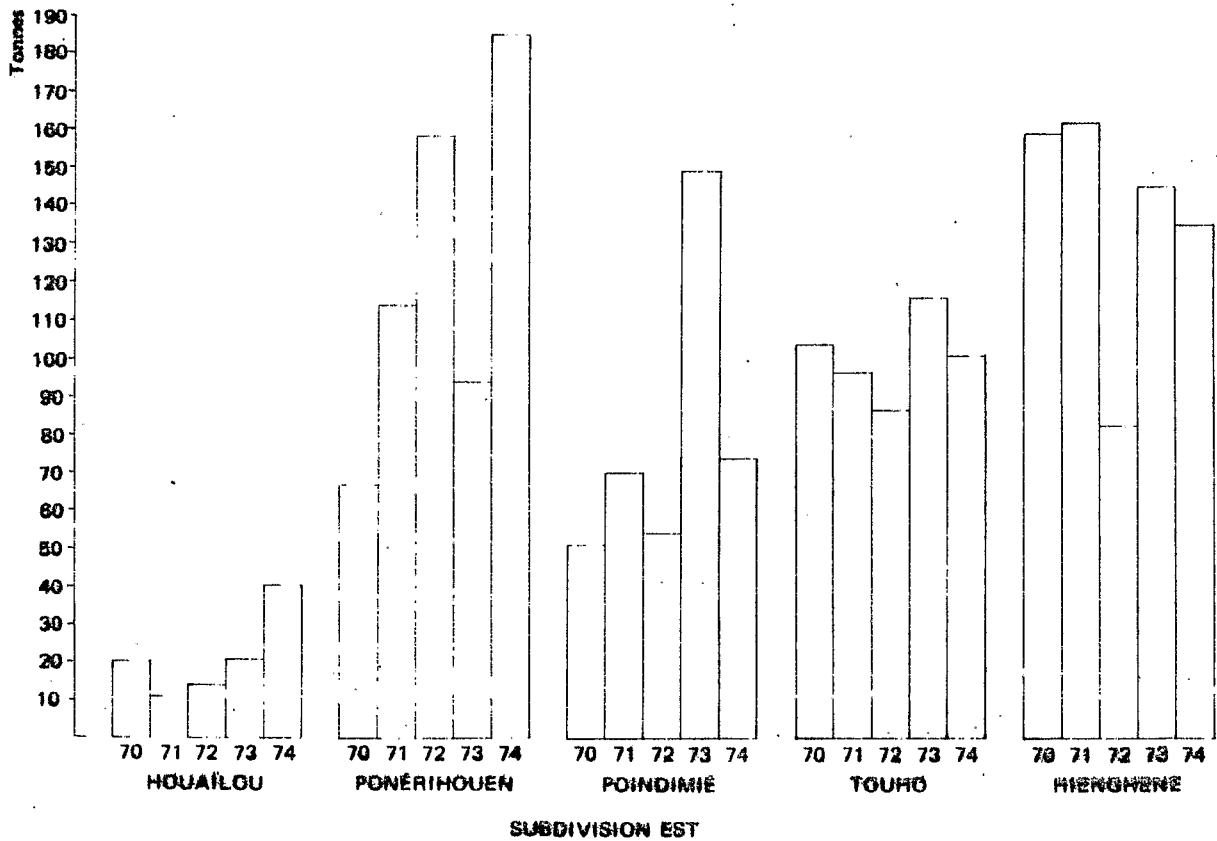
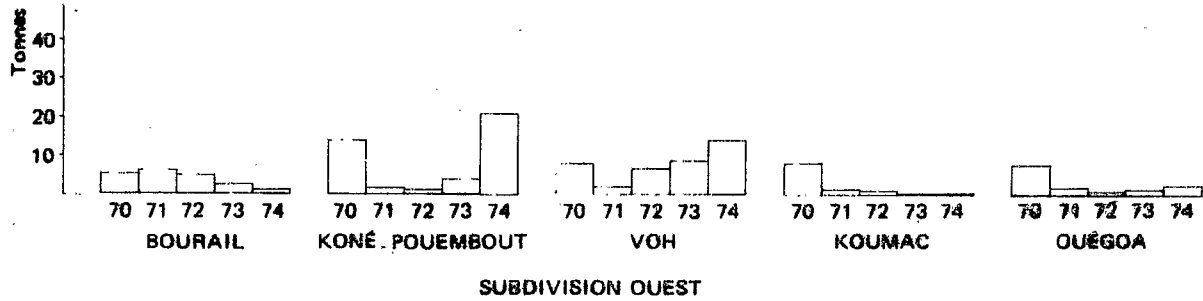
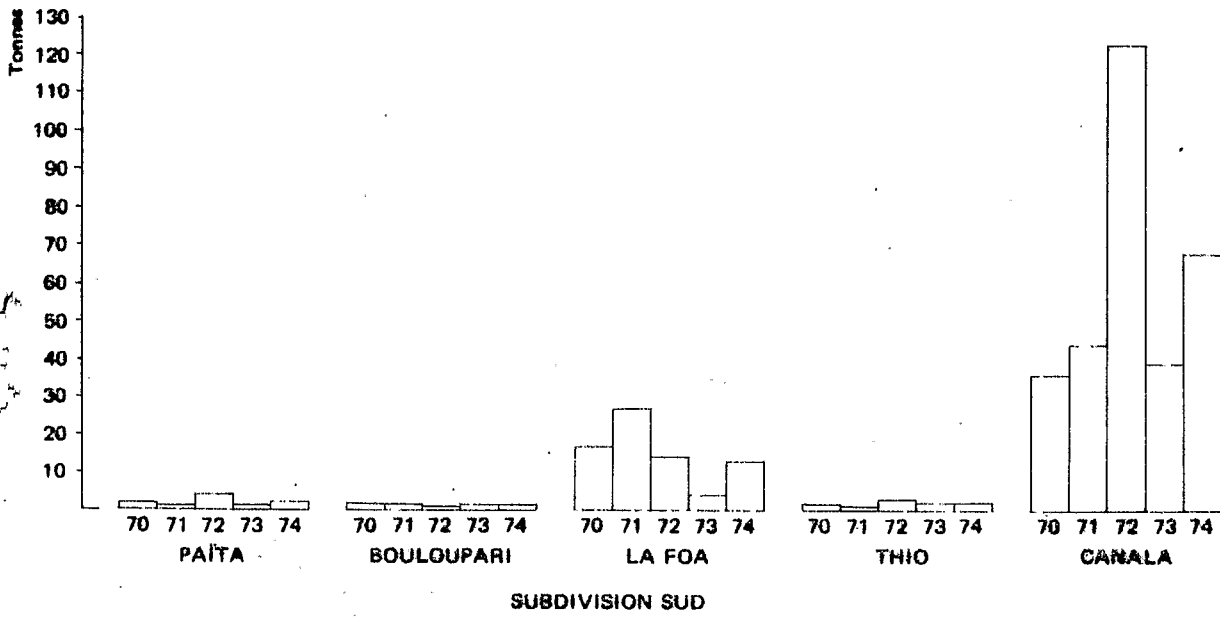
Ainsi que le souligne A. SAUSSOL (1), le drame du café en Nouvelle-Calédonie est celui d'une dépréciation constante de sa valeur en terme de pouvoir d'achat. La fin du statut de l'indigénat en 1946, le relachement de la pression missionnaire, la scolarisation des jeunes mélanésiens, les migrations de travail vers les mines et Nouméa durant le dernier boom, constituent une série d'évènements qui se cumulent pour expliquer actuellement l'abandon de la culture du café qui déchoit au rang d'une culture de cueillette, entraînant le minimum de travaux et l'abandon à terme des plantations.

La crise du café est un des exemples des plus instructifs de la détérioration de l'agriculture calédonienne. Cette culture reine qui pérennisa pendant un demi-siècle un style de petite colonisation familiale et permit dans la période 1920-1940 à de nombreux terroirs mélanésiens de trouver des revenus les faisant

(1) Le café en Nouvelle-Calédonie, grandeur et vicissitude d'une colonisation Cahiers d'Outre-Mer, Tome XX (1967) par A. SAUSSOL.

Évolution de la production de café entre 1970 et 1974
(toutes productions européennes et mélanésiennes)

Source : Service de l'Agriculture



sortir de l'autarcie stricte dans laquelle ils étaient enfermés, est aujourd'hui en voie de disparition à terme. La survie du café d'ailleurs est artificielle et sans la création en 1953 de la Caisse café, on peut se demander si aujourd'hui le territoire satisferait ses propres besoins de consommation de ce produit. En voie de disparition rapide en milieu européen, comme on peut le constater sur la côte Ouest où le café disposait jadis de grandes surfaces auxquelles ont succédé aujourd'hui des pâturages ou d'autres cultures, le café est aussi menacé dans un avenir proche sur la côte Est qui était restée jusqu'à ces dernières années sa place-forte.

Les conséquences du tarissement des revenus d'appoint fournis encore par le café vont poser un problème social pour des centaines de familles mélanésiennes qui y trouvaient un appoint monétaire, qu'il sera difficile dans la conjoncture déprimée actuelle de remplacer à court terme par d'autres sources de revenus.

Le café est redevenu une culture de cueillette, le refus des exploitants d'entretenir les plantations et de les renouveler alors que cette culture subventionnée était une des dernières à maintenir attachées aux sols de nombreuses familles, va accélérer l'exode rural, renforcer le mode de vie autarcique des ruraux et accroître leur sous-emploi tout en rendant aigu l'accès à un volant minimal de revenus monétaires de compensation.

L'élevage des bovins

L'élevage est une des activités les plus anciennes du monde rural calédonien. Dès 1870, des stations d'élevage reprenant une partie des techniques australiennes et ayant même du personnel d'origine australienne, se sont développées sur le territoire créant un style pastoral propre à la Nouvelle-Calédonie. Le troupeau bovin du territoire a eu une progression constante si l'on en croit les chiffres, jusque vers 1960 où on atteint un maximum avec 120.000 têtes de bétail en 1969. Les sécheresses récentes, ont obligé les éleveurs à réduire de manière drastique parfois, la taille de leurs troupeaux et en 1975 on estimait à 92.000 têtes de bovins environ l'effectif sur pied. Il est nécessaire néanmoins d'être prudent sur la réalité des chiffres. Nous avons constaté au cours d'enquêtes, que de nombreux éleveurs absentéistes de la région Nord, ignoraient à 20% près l'effectif de leurs troupeaux, ailleurs des pratiques de vols de bétail, d'abattages clandestins, des

querelles de successions familiales, amènent à de puidques réserves lorsqu'on demande à certains éleveurs l'état de leur troupeau. L'existence de bandes de "bétail dit sauvage" dans les hauts du Diahot, la zone d'Arama, la région de Ouégoa par exemple, témoigne du flou concernant la réalité de certains troupeaux et l'identité de leurs propriétaires réels. Ce bétail est à 90% propriété d'éleveurs européens; on peut s'étonner de la faiblesse de l'élevage mélanésien qui a pourtant diverses causes : exiguité des réserves, conflits entre éleveurs et agriculteurs autochtones car les bovidés mélanésions divaguent de façon plus marquée faute de clôtures peut-être sur des espaces plus restreints que dans les stations européennes où les barrières renferment les bêtes normalement. La côte Ouest avec quelques larges plaines regroupe 76% du bétail calédonien, le reste étant sur la côte Est. Les îles Loyauté malgré des possibilités de pâturages ont très peu de bétail.

Ce troupeau disposerait de 320.000 à 350.000 hectares de pâturages selon les sources. De nombreux éleveurs européens trop à l'étroit sur leurs propriétés ont des locations de terres du domaine public (à titre précaire et révocable) et suivant l'état des effectifs du troupeau, la surface de pâturages augmente par le système de locations ou diminue par abandon des locations obtenues. Près de 970 éleveurs sont recensés (y compris les mélanésiens) mais seulement 625 approvisionnent en viande l'Office de commercialisation et d'élevage (O.C.E.F.). Cela traduit l'importance du nombre de pseudo-éleveurs qui se contentent de micro troupeaux de 10 à 30 têtes qui ressortent plutôt de "l'élevage contemplatif".

Le rapport entre la taille du troupeau calédonien et les surfaces officielles de pâturages (car une partie du domaine public dans certaines régions est souvent parcourue par des troupeaux vagabonds) montre le déséquilibre fondamental qui affecte l'élevage calédonien puisque l'on a en moyenne une tête de bétail pour près de 3 ha 50.

Ce rapport de la charge à l'hectare, traduit une structure archaïque de l'élevage calédonien. En effet, les pâturages recensés en tant que tels ne sont le plus souvent que des pans de brousse enclos de barbelés, souvent à peine débarrassés de leurs arbustes et rarement nettoyés et entretenus au gyrobroyeur. Ces pratiques de prédateurs se camouflent depuis près d'un siècle sous la métaphore "d'élevage extensif". Il est évident qu'une amélioration de ces carences passe par

la création de pâturages améliorés, terme pudique témoignant qu'on est loin encore, souvent du fait des conditions du milieu, de l'idéal de l'authentique pâturage. Depuis 1966, la SEDERCAL (société de développement de l'économie rurale calédonienne) s'attache à promouvoir une politique de création de pâturages améliorés. Mais moins de 6.000 ha de ces pâturages ont été ainsi mis en place, soit moins de 2% de l'ensemble. Si ce résultat est modeste, il est néanmoins encourageant par la prise de conscience et les effets d'entraînements qu'il aura probablement dans les années à venir. Le coût de l'opération à l'ha (près de 30.000 francs CFP en moyenne), est un des freins à l'extension plus rapide de ce programme. Les autres freins majeurs se situent au niveau des habitudes agro-pastorales de beaucoup d'éleveurs. Ceux-ci sont traditionnellement habitués à un système d'élevage peu exigeant en responsabilité, en temps de présence, en investissements matériels. Le contrôle des bovins est en général et dans les meilleurs des cas réduits aux opérations de détiquage en piscine (1 bain par mois normalement), au recensement, à la castration, au marquage, plus rarement à la notation des bêtes d'un pâturage à l'autre.

Mais beaucoup d'éleveurs absentéistes, se contentent encore du minimum d'intervention. La rareté des pâturages améliorés, des enclos à bétail, des points d'eau artificiels, témoignent d'une conception de l'élevage reposant sur la libre divagation du bétail dans les limites de la propriété ou moins. Ainsi le pâturage calédonien porte souvent des troupeaux mal entretenus, dirigés par des éleveurs vivant dans un contexte suranné et conservant des techniques de facilité. Les résultats sont éloquentes : l'hectare de pâturage calédonien donne 15 kg de viande en moyenne contre 60 kg dans des conditions normales !

Les autres productions

Les autres productions représentaient en 1974 les légumes européens, les féculents traditionnels (taro, igname, manioc) et les céréales. (Il convient d'y ajouter les fruits (bananes, oranges principalement) sur lesquels nous n'avons pas de données générales à fournir actuellement).

En superficie cultivée, ces cultures occupent 608 ha environ aux mains de 300 exploitants. La production avait en 1974 toujours, une valeur de 448.566.000 francs CFP ainsi que le résume le tableau ci-après.

Productions agricoles européennes en 1974
Sources: Service Agriculture

Types de productions	Surface en ha.	Valeur en Frs.CFP: en (000)	Nombre d'exploitants	Revenue théori- que moyen per capita (1)
Légumes Européens	277	365.535	116	3.151.000
Féculents tradi- tionnels : (taro, igname, manioc)	58	45.600	96	786.000
Céréales (maïs, blé)	273	37.431	88	425.000
TOTAL	608 ha.	448.566	300	1.495.000

(1) en francs Pacifique.

On peut constater que les seuls revenus intéressants sont ceux apportés par les "légumes européens" culture spéculative qui trouve un débouché en milieu urbain.

En 1975, on peut noter un progrès des surfaces cultivées ainsi que l'établit l'enquête agricole menée par les services ruraux auprès des exploitants européens (403 ha de maïs, 23,50 ha de blé, 61 ha de taros, 41 ha de maniocs, 45 ha d'ignames). Seuls 4 exploitants Mélanésiens participent à ces productions.

Pour le milieu mélanésien, nous avons très peu de détails chiffrés du fait de l'absence d'enquêtes exhaustives et de certaines difficultés comptables liées à l'importance de l'autoconsommation en milieu rural bien sûr, mais aussi en milieu mélanésien urbain qui fait venir de la parenté installée en tribu les ignames, taros, maniocs nécessaires à sa subsistance.

La production totale de l'espace rural mélanésien serait de 740 millions CFP se répartissant principalement en : plantes à tubercules (550 millions), café (90 millions), coprah-agrumes (90 millions). (2)

(2) sources : INSEE 1969/recensement.

Place de l'agriculture calédonienne dans les circuits
économiques du Territoire

Une série d'indicateurs économiques traduisent la place et la pesanteur réelle de l'activité rurale du territoire replacée dans l'ensemble des secteurs d'activités.

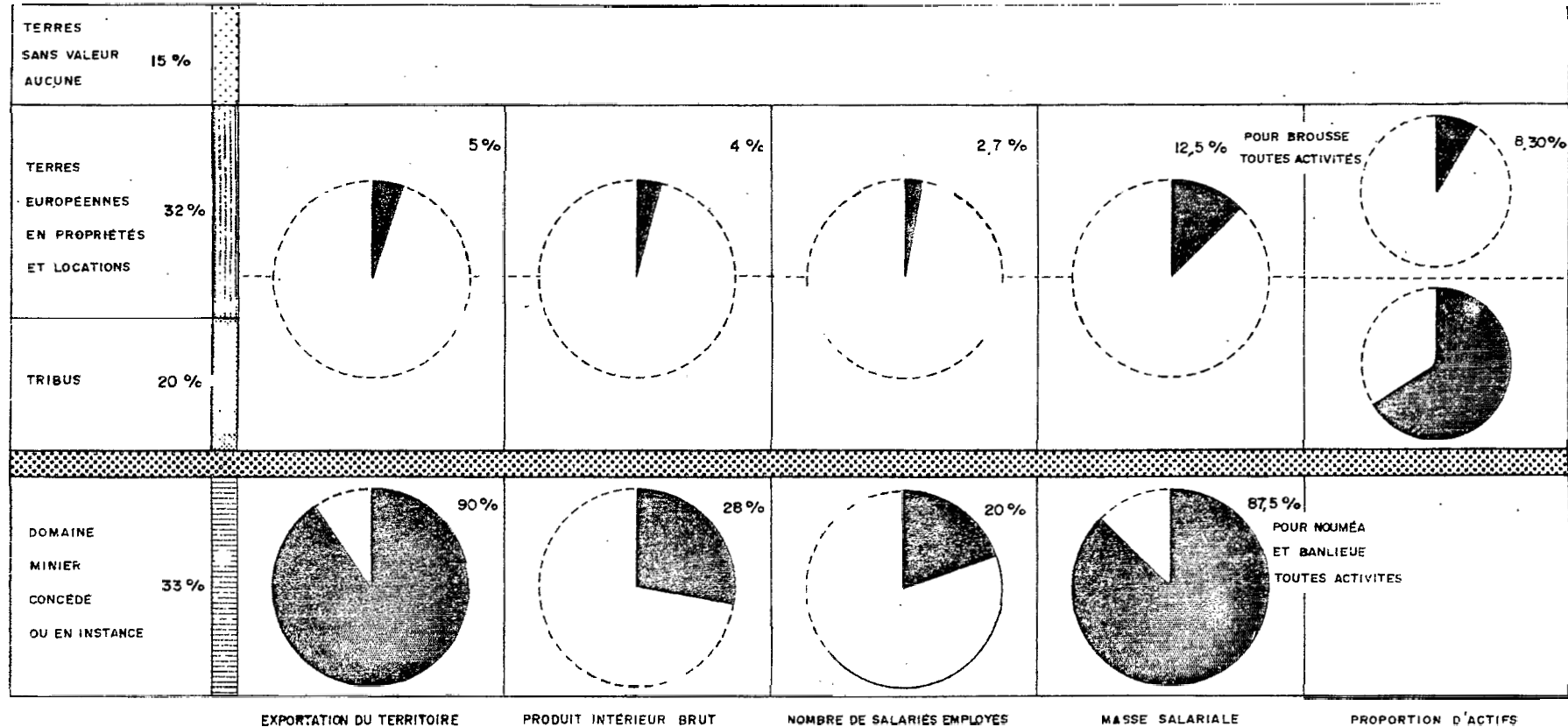
- Au niveau de l'emploi salarié, l'agriculture occupe régulièrement la dernière place dans toutes les statistiques de l'emploi depuis 10 ans. Si en 1964, les salariés dans l'agriculture représentaient moins de 3% de l'effectif des salariés, en 1967 ce chiffre est à 3,36%, mais chute en 1969 (plein boom) à 2,70%, connaît son plus bas niveau en 1970 (2,10%), stagne à 2,47% en 1973, et en 1975 remonte à 3% environ de l'effectif des salariés. On doit néanmoins analyser ces chiffres avec circonspection, en effet il y a un certain nombre de travailleurs agricoles temporaires, familiaux et saisonniers, non déclarés à la CAFAT (Caisse Allocation Familiale et Accident Travail). Est-ce que ce volant "d'irréguliers" augmente sensiblement l'effectif des ruraux employés ? Il ne le semble pas et toute correction admise, il ne paraît pas que les chiffres cités puissent être sensiblement corrigés.

- Au niveau de la réalité de l'économie rurale, par rapport au produit intérieur brut du territoire, on ne peut que constater le rôle accessoire que joue l'agriculture en ce domaine. En 1969, l'agriculture représentait 7% du P.I.B. territorial, en 1970 5% seulement, 6% au sommet du boom en 1971, 5,11% en 1972, et 4% en 1973. Cette année là, comme en 1972, l'agriculture occupe la dernière place dans les activités économiques qui contribuent par grands secteurs à la formation du P.I.B. du territoire.

Cette atonie est encore confirmée par le niveau des crédits accordés à l'agriculture entre 1970 et 1974 pour la réalisation des investissements. Ceux-ci ne dépassent jamais 5% de la masse des crédits d'investissements accordés. (1)

(1) Sources : Institut d'Emission d'Outre-Mer - rapport 1974 - Nouvelle-Calédonie.

**LES INDICATEURS ECONOMIQUES PROPRES A L'ESPACE RURAL ET A L'ESPACE MINIER
(ET METALLURGIQUE DERIVE) EN NOUVELLE CALEDONIE**



SOURCES : INSEE, SERVICE STATISTIQUE, SERVICE AGRICULTURE

En 1960, l'agriculture représentait 10% du P.I.B. du territoire (grâce notamment au café et au coprah), entre 1960-1970 grâce à un essor d'abord industriel et métallurgique le P.I.B. a connu un bond à "la Japonaise" avec 290% de progression (contre 173% pour la France métropolitaine). Mais l'agriculture locale n'a progressé pour sa part que de 75 % en valeur. Si l'on compare cette croissance avec la hausse des prix qui a été de 25% entre 1960 et mars 1969 date du changement d'indice et de 14% entre mars 1969 et décembre 1970, on perçoit les véritables limites de cette progression réelle du P.I.B. agricole. On assiste ainsi non pas à une stagnation du secteur agricole, mais à une sclérose avec contraction de plus en plus marquée de la place occupée encore par ce secteur. Le détail des importations de produits agricoles explicite cette carence de l'agriculture locale : entre 1970 et 1974 la valeur des produits agricoles importés est passée de 2640 millions à 5147 millions soit 95% de hausse. Les importations de fruits et légumes ont représenté 800 millions CFP pour la seule année 1974, et pour la viande les importations de 1974 représentent 1229 millions de francs. Produits que l'agriculture locale pourrait avec un minimum d'effort et d'organisation fournir notamment au niveau de l'élevage (le tiers des achats de viande est réalisé à l'extérieur) comme des productions de céréales et maïs (8000 t.) ou de certains fruits, légumes ou des pommes de terre.

III - Approches d'une relance agricole

Avec la fin de l'euphorie du boom, la récession que connaît aujourd'hui le territoire, remet une fois de plus à l'ordre du jour le problème de la place de l'agriculture dans l'économie locale. On pourrait croire qu'il s'agit là, une fois de plus, de plaintes rituelles de temps de carême, et que comme d'habitude avec le retour "à la normale" de l'économie du Nickel, le problème sera à nouveau éludé. Diverses raisons dont les principales résident dans le fort accroissement démographique du territoire, les effets de la scolarisation en milieu mélanésien, le désir de ceux-ci de sortir du cadre traditionnel et coutumier du système des réserves et surtout l'amenuisement probable de la place dominante jusqu'ici du territoire dans l'exploitation des gisements de nickel mondiaux, se conjuguent pour inciter les autorités à définir enfin les voies d'une politique de plus en plus indispensable de développement rural.

Une approche réaliste doit néanmoins dominer le débat; derrière les propos faciles de certains responsables, il est nécessaire de tenir compte des particularités diverses du territoire.

La relance de l'agriculture pose :

- 1°/ le problème du nombre d'emploi optimal qui dans les cadres de l'économie et des moyens actuels peuvent être créés.
- 2°/ des secteurs autorisant un effort d'investissement valorisé dans le temps (donc dépassant la subvention Poujadiste ou conservatrice dans le sens le plus limité).
- 3°/ des réformes juridiques qui semblent la condition d'une relance.
- 4°/ des conditions législatives créant la dynamique rurale indispensable au niveau psychologique.

Notre propos n'est pas d'ajouter au riche catalogue des projets ou initiatives envisagés actuellement, mais de faire le point sur des mesures qui pourraient jouer un rôle d'entraînement pour la relance escomptée, et de poser ainsi la problématique essentielle et ses éventuelles conséquences sur la société calédonienne.

Le régime foncier

Il suffit d'analyser sommairement les clivages qui existent au niveau foncier, entre la propriété européenne d'une part et d'autre part avec la propriété attribuée aux autochtones soit 20% de la superficie du territoire pour 44.000 autochtones de brousse environ, pour saisir le problème essentiel pour l'avenir du territoire au niveau politique comme au niveau des formes de développement économique. Il est de la plus élémentaire des évidences, qu'aujourd'hui une partie des autochtones remettent en cause, soit localement soit globalement, le partage foncier imposé il y a moins d'un siècle au début de la colonisation active du territoire. Certes, cette remise en cause est d'abord psychologique, et l'état de mise en valeur des actuelles réserves autochtones n'a rien d'encourageant au niveau du regard de l'économiste. Il apparaît que le malaise grandissant actuel, reposant sur un contentieux pleinement vécu par les intéressés, doit d'abord trouver une solution afin que la confiance née d'un nouveau consensus permette une relance véritable. Les ambiguïtés de la situation actuelle créent une équivoque

malsaine (1) : Beaucoup de colons-éleveurs se refusent à tout investissement important car ils sont obnubilés par la hantise d'une réforme agraire imposée; d'autres au contraire poussent parfois les autochtones des tribus contigües à leurs terres, à racheter celles-ci à coup de subventions territoriales et au prix fort (curieuse et payante récupération de l'anticolonialisme culpabilisateur !), enfin quelques désesperados voulant rejouer les colons de la période héroïque, persévèrent au nom de "leurs droits" dans de quasi-provocations inconscientes auprès des mélanésiens qui les jouxtent et qui pourraient exciper eux aussi de droits ancestraux sur les terres perdues. La levée de cette hypothèque fondamentale est maintenant très vite nécessaire. Comment la réaliser ? Plusieurs voies pourront être imaginées. L'une pourrait être celle de la dissuasion par l'impôt sur les propriétaires absentéistes européens (peut-être 50% des terres de propriété). Une fiscalité décourageant les réserves de chasse et les propriétés de jouissance ostentatoire dès qu'elles dépassent une certaine surface par exemple, découragerait nombre de pseudo-exploitants ou de spéculateurs en quelques années. Une sorte de S.A.F.E.R. locale, redistribuant et aménageant après les avoir rachetées à leurs propriétaires les terres rendues vacantes, permettrait de promouvoir la création d'un colonat mélanésien qui aurait la propriété de la terre après mise en valeur constatée (et serait soumis à une taxation foncière).

Cette politique pour être juste dans son fondement devrait être assortie de mesures sociales, économiques et techniques permettant aux européens comme aux mélanésiens et ils sont nombreux aussi, qui veulent vivre de la terre, de pouvoir promouvoir des exploitations modernes, adaptées, intégrées à l'économie locale.

En effet, il y a aussi une redistribution de l'espace agricole à encourager au profit des européens et polynésiens qui n'ont pas de terres ou pas assez de terres et se prévalent d'une vocation agricole.

(1) cf.: Sur l'historique des réserves et leur crise actuelle : voir SAUSSOL : la propriété foncière mélanésienne - cahiers du pacifique n° 9, 1970 et ROUX J.C. - crise de la réserve autochtone et passage des mélanésiens dans l'économie de la Nouvelle-Calédonie - Cahiers ORSTOM n° 3 - 4, 1974.

Les soucis majeurs de cette politique de remodelage des structures foncières doivent être :

1°/ éviter d'aboutir à terme à un clivage spatial ethnique : la brousse aux mélanésiens, les villes aux européens. Un tel schéma, s'il accorderait une pause temporaire, provoquerait l'apparition d'une situation néo-coloniale encore moins supportable et plus explosive peut être que celle prévalant aujourd'hui.

2°/ Il est de bon ton de remettre en cause les grandes propriétés. Souvent celles-ci ont négligé de justifier leur emprise foncière par un développement économique et humain qu'on aurait pu être en droit d'attendre. Mais il ne semble pas que le démantèlement systématique des quelques grands domaines existants améliorerait la situation de l'économie calédonienne. Là aussi le rôle d'une fiscalité foncière pourrait être déterminant et provoquer des sursauts de responsabilité trop différés jusqu'ici.

3°/ Toute réforme foncière (ou agraire) se doit de perdre l'illusion qu'elle engendrera un retour à la terre ou une fixation définitive de ceux qui aujourd'hui s'y sentent mal à l'aise. L'éducation, les normes du progrès tel qu'il est perçu partout dans le monde, postulent l'abandon des activités rurales. D'autre part, la spécificité des conditions agricoles locales ne permet pas de faire vivre correctement à l'avenir 50.000 personnes environ et beaucoup plus encore dans les années futures. Fixation à la terre ou retour à l'économie rurale sont peut être des thèmes électoraux, mais surtout pas des évidences de l'analyse économique telle qu'on peut la faire à moyen terme en tenant compte de la situation locale.

L'objectif majeur de la réforme agraire est d'abord psychologique, il s'agit littéralement de décrisper et décomplexer par une "nouvelle donne", les relations entre communautés ethniques; d'assurer pour les éléments dynamiques des deux communautés, les possibilités réelles d'un démarrage agricole bénéfique à tout le territoire; de décourager les nostalgiques absentéistes de la propriété "du grand père colon FEILLET" ou du descendant de "l'ancêtre grand chef de toute la vallée" de continuer à stériliser des sols qui pourraient produire au bénéfice de la communauté. L'essentiel est d'aboutir à la fin du gaspillage ou de la stérilisation de l'espace auquel on assiste aujourd'hui au nom d'us et coutumes démographiquement condamnés à terme qu'elle que soit l'ethnie concernée.

Créer une dignité de vie des ruraux

1°) Une dignité dans la société

Aujourd'hui le "broussard" vivant de l'agriculture ou de l'élevage (sauf le grand exploitant, statistiquement négligeable) occupe une place sociale des plus médiocres. Il ne jouit d'aucune protection sociale. Le salaire minimum agricole est peu attrayant si on tient compte des conditions de travail et de vie; pour l'exploitant indépendant (la majorité) pas d'allocations familiales, d'assurance maladie ou vieillesse, de protection sociale et économique digne de ce nom, de condition d'habitat moderne : Cela explique pourquoi l'agriculture est la grande délaissée au niveau des activités économiques du territoire. L'assimilation des ruraux au régime commun des salariés des autres secteurs est une nécessité urgente. Bien sûr, cette mesure devra être modulée pour éviter la prolifération d'un parasitisme social en milieu européen et aussi mélanésien qui pose, par sa situation propre, des problèmes complexes.

2°) Une dignité professionnelle

Les ruraux du territoire existent en tant qu'individus et non pas en tant que groupe d'intérêt professionnels (hormis l'existence de syndicats aux allures de groupes de pression). Les expériences de coopératives en milieu mélanésien, malgré quelques succès trop locaux et trop personnalisés, aussi bien qu'en milieu européens, constituent un échec. L'absence de solidarité et de regroupement des exploitants est une carence de plus en plus pesante pour la profession.

Bien sûr on objectera de l'individualisme local, des rivalités clochemerlesques entre familles, de l'isolement. Les conséquences de telles attitudes sont néanmoins coûteuses : trop souvent on assiste à ^{un} sur-équipement des stations en matériel agricole utilisé de 25% à 50% maximum de sa capacité, à l'endettement souvent inutile d'exploitants modestes qui ne veulent pas "déroger" en louant ou empruntant le matériel du voisin. L'inorganisation de la profession face aux variations des cours liés aux importations des sociétés de commerce, aux stocks des grossistes, à certaines pratiques des collecteurs de brousse sont d'autres conséquences de cette situation quasi anarchique de l'agriculture calédonienne.

c) Une politique de l'agriculture

Jusqu'ici le territoire a eu une agriculture politique; il est temps de renverser les termes. Pendant longtemps les débats du conseil général jusqu'en 1957 et de l'assemblée territoriale depuis, ont vu l'affrontement des intérêts des grands propriétaires contre ceux du négoce ou de la mine. Les petits exploitants étaient régulièrement laminés entre ces groupes et servaient de prétexte. La commission des terres, par des distributions de concessions ou de locations avec promesse de vente, a trop souvent flatté le NEMROD qui sommeille en tout calédonien plutôt que le véritable agriculteur ou éleveur. Cette politique laxiste a trouvé semble-t-il ses limites par sa démesure... Il est temps aujourd'hui d'imaginer une politique d'autonomie alimentaire du territoire pour l'essentiel. Bien sûr des intérêts seront contrariés, des pratiques désuètes mais confortables abandonnées.

Sur 4 milliards d'importation de produits alimentaires agricoles, le territoire devrait pouvoir assurer à l'avenir les trois quart de ces achats extérieurs, quelques centaines d'emplois ruraux (entre 4 à 500) pourraient être créés, mais surtout les revenus de plusieurs centaines de familles rurales pourraient être très sensiblement améliorés. Cela exigerait bien sûr un abandon des routines, un effort d'innovation et de changement pour beaucoup, une rupture avec les facilités de l'élevage extensif, une acceptation du progrès des méthodes et l'abandon de l'amateurisme champêtre actuel et du statut d'irresponsabilité individuelle et politique qui en découle. Est-ce payer trop cher le prix d'une régénération de l'économie rurale calédonienne ?

Un autre drame de l'agriculture calédonienne est celui de la main-d'oeuvre. Les salariés agricoles ici encore plus qu'ailleurs font figure de laissés pour compte... Le système de métayage est peu attractif tel qu'il est conçu et il n'est pas encore intégré dans la psychologie de nombreux propriétaires calédoniens trop souvent absentéistes. Une nouvelle définition du métayage plus favorable aux métayers et des mesures de dissuasion fiscales aux propriétaires absentéistes ou de faible dynamisme, créeraient vite les conditions d'un changement profond des attitudes.

La spéculation foncière encouragée par le boom de 1969-72 a été un autre ressort malsain de l'agriculture locale. La taxation des terres en fonction de leur valeur culturelle réelle et non pas de leur hypothétique valeur de futurs lotissements ou emplacements de résidence secondaire, dégèlerait une partie des terres inutilisées par leur détenteurs dans l'attente d'une spéculation heureuse à l'occasion d'un futur "boom" minier.

L'assainissement des règles successorales semble s'imposer. Les familles calédoniennes très prolifiques négligent souvent de régler les successions. Il en résulte le gel de milliers d'hectares et des querelles interminables entre familles.

En admettant résolus ces préalables, il ne faut pas cacher d'autres réalités. Le marché offert à l'agriculture calédonienne se réduit actuellement à 50.000 ou 60.000 personnes environ, le restant, surtout des mélanésiens, vivant de l'autoconsommation stricte. D'autre part les possibilités d'exportations semblent limitées du fait des productions du territoire, des coûts de la main-d'oeuvre agricole, des produits et machines importés, et des capacités propres à l'Australie ou à la Nouvelle-Zélande seuls marchés potentiels actuellement imaginables et eux mêmes exportateurs de produits agricoles sur de meilleures conditions. Néanmoins, la solidarité nationale qui permet en métropole comme dans les départements d'Outre-Mer Français de nombreuses aides et des encouragements financiers, pourrait trouver dans la promotion d'une agriculture calédonienne perçue dans le cadre d'un aménagement global et harmonieux de l'espace national, un champ d'application. Bien sûr, cela semble supposer la fin de situations anachroniques et aberrantes propres au territoire.

La mise en place du F.A.D.I.L. (Fond d'Aide et de Développement de l'Intérieur et des Iles), réservé aux agriculteurs modestes et disposant pour 1976 de 120 millions de francs pacifique est dans cette perspective un facteur nouveau et plein de promesses futures pour l'avenir.

L'autre espoir à plus long terme semble reposer sur les perspectives liées à une politique de reboisement du territoire. Attrayante par ses promesses, ses conditions de réalisation semblent encore mal maîtrisées. Mais il est certain que le territoire dispose dans ce domaine de potentialités non négligeables.

Les constats qu'on peut porter ainsi sur la situation agricole de la Nouvelle-Calédonie ne doivent pas être interprétés comme des jugements reposant sur une seule vue technocratique des réalités locales. Bien sûr, la situation actuelle si elle implique une carence certaine des hommes, implique aussi une carence des diverses autorités et ce pendant trop longtemps. Il est évident, (il suffit de la parcourir pour vite le comprendre), que la "brousse" a été l'orpheline régulière de l'expansion calédonienne. Il faut attendre les années 1960 pour voir apparaître enfin un réseau de communication entre les points peuplés du territoire et dans des conditions encore aléatoires pour les transports réguliers.

Il en a été de même pour la scolarisation (en 1974 l'école d'Agriculture de Port-Laguerre a été fermée !), pour la santé publique, pour l'assistance des services techniques aux Agriculteurs. Ajoutons aussi la carence du système de crédit pour les agriculteurs désireux de moderniser leurs exploitations.

Désintérêt, ignorance des pesanteurs réelles des milieux ruraux, politiques de facilité de la part des responsables qui auraient pu depuis longtemps améliorer les conditions, ont aussi fortement contribué à la situation actuelle.

Aujourd'hui, la prise de conscience officielle et les impératifs de la situation à venir du territoire doivent faire du renouveau de l'agriculture du territoire une sorte d'"ardente obligation" quels que soient les tabous à transgresser ou les résistances à surmonter.

LA CAFEICULTURE CHEZ LES EXPLOITANTS AGRICOLES (EUROPEENS)

TABLEAU 1 - Nombre d'exploitants agricoles pratiquant la
caféiculture et surface exploitée.
(sources : Service Agriculture)

COMMUNES	Nombre de caféicul- teur	âge des plantations			Surface en ha.
		à 5 ans	5 à 25	à 25	Total / has
PAITA	1	0	0	1	1
LA FOA	3	0	2	8	10
MOINDOU	2	0	0	4	4
CANALA	15	0	5	123	128
FARINO	9	0	0	31	31
SARRAMEA	6	0	3	52	55
VOH	3	0	0	11	11
OUEGOA	2	0	14	0	14
PONERIHOUEN	26	0	16	134	150
POINDIMIE	43	0	134	115	249
TOUHO	17	0	16	45	61
HIENGHENE	23	0	0	183	183
POUEBO	2	0	0	5	5
T O T A L	152	0	190	712	902
PAR SUBDIVISION					
SUD	36	0	10	219	229
OUEST	5	0	14	11	25
EST	111	0	166	482	648

TABLEAU 2 - Répartition des caféières chez les exploitants
(sources: Service Agriculture)

classe de surface en has.	de 1 à 2	de 2 à 5	de 5 à 10	de 10 à 20	+ de 25	TOTAL
Nombre d'hectares par classe	90	188	181	293	150	902
Nombre d'exploitants par classe	61	47	22	18	4	152
Moyenne de surface par exploitation	1,4	4,0	8,2	16,2	37,0	5,9
% des surfaces par classe	10,0	20,9	20,1	32,5	16,6	100

TABLEAU 3 - 34% des caféiers totalisant 21% des surfaces ont un âge compris entre 5 et 25 ans.

Voici pour cette tranche d'âge leur répartition :

classe de surface en has.	de 1 à 2	de 2 à 5	de 5 à 10	de 10 à 25	+ de 25	TOTAL
Surface par classe	45	43	41	11	50	190
Nombre d'exploitants par classe	32	13	5	1	1	52
Surface moyenne par exploitant	1,4	3,3	8,2	11,0	50,0	3,6
% des surfaces par classe	23,7	22,6	21,6	5,8	26,3	100
% des exploitants par classe	61,5	25,0	9,6	1,9	1,9	100

LA CAFÉICULTURE EN MILIEU MELANÉSIEN

TABLEAU 3 - Nombre de ménages possédant des caféières
Ventilation par classe de surface
(sources: Service Agriculture)

COMMUNES	Surfaces exprimées en ares									TOTAL
	0 à 25	25 à 50	50 à 75	75 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	+ de 300	
PAITA	0	0	0	0	5	0	4	0	15	24
LA FOA	0	2	4	3	88	1	1	2	1	22
MOINDOU	7	7	3	3	2	2	2	0	0	26
SARRAMEA	0	4	18	7	34	11	3	0	6	83 - 4,66
THIO	0	1	6	2	4	1	0	0	0	14 - 1%
CANALA	25	56	9	79	30	50	13	28	49	339 - 19,20
HOUAILOU	1	13	3	56	22	20	3	7	0	125 - 7%
PONERIHOUEN	107	102	91	49	60	28	14	3	4	458 - 25,93
POINDIMIE	11	56	8	64	11	20	7	5	4	186 - 10,50
TOUHO	41	24	0	68	19	16	4	7	11	190 - 10,76
HIENGHENE	48	45	43	18	42	29	18	6	12	261 - 14,78
POUEBO	11	5	8	5	3	4	1	1	0	38 - 2,15
TOTAL PRODUCTEUR MELANÉSIEN	251	315	193	354	240	182	70	59	102	1 766
SUBD. SUD	32	70	40	94	83	65	23	30	71	508
SUBD. EST	219	245	153	260	157	117	47	29	31	1 258

TABLEAU 4 - Répartition des ménages mélanésiens par classe de surface pour l'ensemble du territoire
(sources: Service Agriculture)

- 1 - Nombre de ménage dans la catégorie
- 2 - Pourcentage du nombre par rapport au nombre total
- 3 - Surface moyenne par ménage en ares
- 4 - Surface totale par classe en ares
- 5 - Pourcentage de surface par rapport à la surface totale
- 6 - Revenu moyen par ménage - Base de calcul 300 kg/ha de café marchand vendu 103 F. le kg.

Classe de surface en ares	1	2	3	4	5	6
0 à 25	251	14,2	14	3 456	1,6	4 326
25 à 50	315	17,9	40	12 454	5,9	12 360
50 à 75	193	11,0	59	11 386	5,4	18 321
75 à 100	354	20,0	99	35 148	16,7	30 591
100 à 150	240	13,6	122	29 413	14,0	37 698
150 à 200	182	10,3	184	33 410	15,9	56 856
200 à 250	70	4,0	217	15 179	7,2	57 053
250 à 300	59	3,3	291	17 182	8,1	89 819
+ de 300	102	8,8	520	53 004	25,1	160 680
T O T A L	1 766	100	119	210 632	100	

TABLEAU 5 - La caféiculture sur l'ensemble du territoire en 1974

- 1 - Nombre d'exploitants
- 2 - Surfaces exploitées exprimées en has
- 3 - Surface moyenne par exploitant
- 4 - Production potentielle, base 300kg/ha café marchand
- 5 - Revenu potentiel en milliers de Francs

Catégories	1		2		3	4	5	Revenu moyen par ménage
	Nombre	%	Has	%	Hectares	Tonnes	Milliers de francs	
Exploitation individuelles européens principalement	152	8	902	30	5,9	270	27 810	182 960
Ménages mélanésiens	1 766	92	2 106	70	1,2	632	65 096	36 806
T O T A L	1 918		3 008			902	92 906	

TALBEAU 6 - Quelques statistiques
Etude comparée des trois dernières années

ANNEES	1972	1973	1974
Production commercialisé T	915	674	663
Consommation locale T	373	225	402
Exportations T	542	449	261
Dépense par le Territoire pour la culture du café en milliers de francs.	50.000	38.110	30.600
Subvention par kg de café produit en francs	54,5	56,5	41,0
Subvention par kg de café exporté en francs.	92,0	84,8	103,8

Bibliographie citée

- BARRAU (Y.) - Classification, répartition et utilisation des terres en Nouvelle-Calédonie. Revue d'Agronomie Tropicale 1949, n° 4.
- BROU (B.) - "Histoire de la Nouvelle-Calédonie". Société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie. Tome I et II - 1973-1975 - Nouméa.
- CAROL (J.) - "La Nouvelle-Calédonie Minière et Agricole" - Paris 1900.
- COMITE DUPLEIX - "La vie du colon en Nouvelle-Calédonie. Paris 1898, réédité en 1975 par le Kiwanis club de Nouméa.
- DOUMENGE (F.) - L'homme dans le Pacifique sud. Musée de l'Homme - Paris 1966.
- DOUMENGE (J.P.) - Caféiculture dans les tribus mélanésiennes de la côte Est CEGET 1974.
- DOUMENGE (J.P.) - Le paysan mélanésien en pays Canala. CEGET/Bordeaux 1975.
- DOUSSET (R.) - Colonialisme et contradiction en Nouvelle-Calédonie - Paris 1970.
- DOUSSET (R.) - Terre natale-Terre d'exil. 1976 Paris. Maisonneuve - LA ROSE.
- GASCHER (P.) - "La Belle au Bois Dormant ou l'Administration coloniale en Nouvelle-Calédonie de 1870 à 1894". Nouméa - 1975. Société d'Etudes Historiques.
- INSTITUT D'EMISSION OUTRE-MER - Rapport 1974 - Nouvelle-Calédonie.
- JOCTEUR (M.) - La Fondation de Voh. Nouméa 1951.
- LATHAM (M.) - Note de synthèse sur le potentiel agro-pédologique de la Nouvelle-Calédonie. Communication présentée au 13ème congrès des Sciences du Pacifique à Vancouver 1975.
- LE GOUPILS (M.) - "Comment on cesse d'être colon". Paris 1910.
- METAIS (P.) - Les durées sociales mélanésiennes et leurs transformations in : Perspective de la sociologie contemporaine. P.U.F. Paris 1970.
- MILLET - Notes inédites sur la région de Canala. Publiées en 1930 à Nouméa par H. MAYET.
- RAU (F.) - Institutions et coutumes canaques. Paris-LAROSE 1944.
- ROCHETEAU (G.) - Les comptes économiques d'Ouvéa (îles Loyauté) année 1964. Journal de la Société des Océanistes n° 28 - 1970.
- ROUX (J.C.) - Le dernier boom du Nickel et ses répercussions humaines et spatiales sur la société de la Nouvelle-Calédonie 7p., ronéo -ORSTOM/Nouméa. Présenté en communication au 13ème congrès des Sciences du Pacifique à Vancouver - 1975.
- ROUX (J.C.) - Crise de la Réserve autochtone et passage des mélanésiens dans l'économie de la Nouvelle-Calédonie. Cahiers ORSTOM - Sciences Humaines n° 3-4, 1974.

SALMON - Remarques sur le régime des terres de Nouvelle-Calédonie.
Recueil Daresté 1935 - Paris.

SAUSSOL (A.) - La propriété foncière mélanésienne. Cahiers du Pacifique
n° 9 - 1970.

SAUSSOL (A.) - Le café en Nouvelle-Calédonie, grandeur et vicissitude d'une
colonisation. Cahiers d'Outre-Mer 1967 - Tome XX.

Service de la Statistique de Nouvelle-Calédonie/INSEE.
Recensements 1956-1963-1969-1974.

SORIN - Considérations sur la situation foncière en Nouvelle-Calédonie.
Rapport de mission 2 tomes (1956) non publié. Ministère des DOM-TOM-Paris.

Nos remerciements vont à Monsieur JARRY Chef du Service de l'Agriculture,
et à ses collaborateurs qui ont bien voulu mettre à notre disposition l'en-
semble des statistiques ou rapports administratifs de ce service.

*
* *